



Fédération des Associations  
Générales Étudiantes

fédéralisme • formation • jeunesse • **représentation** • international • innovation sociale

# CONTRIBUTION

## Enseignement secondaire et enseignement supérieur : vers un réel continuum $-3/+3$ et une amélioration continue de la plateforme Parcoursup

*Edité en juin 2022 – Mise à jour en septembre 2023*

Conseil d'administration de la FAGE - NON VOTÉE



79 rue perier - 92120  
Montrouge



+33 1 40 33 70 70  
contact@fage.org



[www.fage.org](http://www.fage.org)

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS  
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, membre de l'ESU et du CNAJEP



# INTRODUCTION

L'entrée dans l'enseignement supérieur est souvent perçue comme un cap majeur dans la vie d'un.e jeune. Néanmoins, celui-ci est souvent entaché par une absence d'aide à l'orientation débouchant sur une intégration très complexe du jeune à l'entrée dans sa formation. Développement de l'ESR privé, augmentation du taux d'échec, d'abandon et de réorientation en 1er cycle, difficultés pour le.a jeune de se projeter sereinement dans l'avenir : autant de conséquences induites par la mauvaise orientation face auxquelles nous devons agir.

En dépit de la mise en place de Parcoursup en 2018, suivie d'une refonte du lycée général en 2019 et de celle du lycée professionnel en 2023, le défi demeure. Si ces réformes ont tenté de remanier le visage de la formation lycéenne, **elles n'ont pas suffisamment traité l'incohérence entre la préparation au lycée et l'entrée dans le supérieur.**

Il serait réducteur de penser que la problématique de la transition entre le lycée et l'enseignement supérieur peut se résoudre avec une simple plateforme ou un simple réajustement des programmes. La problématique est plus profonde. Les efforts de réforme se sont beaucoup concentrés sur l'obtention d'un diplôme. Toutefois, la véritable question à se poser est la suivante : **comment assurer une formation au lycée qui prépare réellement les étudiants et étudiantes à se projeter, réussir et évoluer sereinement dans l'enseignement supérieur ?**

La clé réside probablement dans la conceptualisation d'une formation lycéenne comme une partie d'un continuum éducatif. Il est primordial de repenser l'ensemble du cursus, depuis les premières années du lycée jusqu'à l'entrée à l'université, pour instaurer une cohérence et une complémentarité. Cela impliquerait une collaboration plus étroite entre les institutions d'enseignement secondaire et supérieur, une meilleure compréhension des compétences et des connaissances nécessaires à chaque étape, et une préparation complète de la jeunesse à ce qui l'attend dans le supérieur. Néanmoins, cette réflexion doit intégrer pleinement la possibilité d'une professionnalisation post-bac, en effet, l'entrée dans l'ESR ne doit pas être une fin en soi.

Bien que les réformes précédentes aient été pensées dans une volonté d'amélioration de l'orientation et de la réussite des jeunes, elles n'ont pas traité de manière structurelle la préparation nécessaire au lycée pour permettre une entrée sereine dans l'enseignement supérieur. **Un véritable changement nécessitera une refonte globale de notre approche de l'éducation, en mettant l'accent sur la continuité et la cohérence entre le secondaire et le supérieur.** Cette réflexion doit également être garante d'une orientation voulue, non stigmatisante et pleinement préparée vers l'enseignement professionnel. **C'est en parallèle de cette refonte que doit être pensé l'amélioration de Parcoursup, plateforme et interface centrale d'entrée dans l'enseignement supérieur.**

Cette dernière devait se révéler comme une réelle plateforme d'orientation et de candidature garantissant l'égalité des chances, mettant fin au tirage au sort, à la hiérarchisation des vœux, tout en proposant un volet orientation destiné à accompagner le.a futur.e étudiant.e. Cependant, elle a très rapidement révélé de nombreuses failles : manque d'information sur la procédure, candidatEs livréEs à elleux-mêmes et anxieux. euses, absence d'accompagnement pour leur orientation, manque de places dans l'enseignement supérieur, etc.

**La FAGE promeut un enseignement supérieur durable, accessible et émancipateur.** L'accès à l'enseignement supérieur doit donc être un moyen pour les usagerEs d'acquérir

de nombreuses compétences et connaissances qui leurs seront essentielles en tant que citoyenNE, permettant ainsi leur insertion dans la société et leur insertion professionnelle.

La FAGE, en tant que 1<sup>ère</sup> organisation étudiante, ne peut tolérer une plateforme encore si éloignée de cet objectif et un enseignement secondaire qui n'assure pas entièrement ses missions. **Ainsi, la FAGE plaide pour qu'une évolution effective de la plateforme soit réalisée urgemment à l'aube de sa sixième année de mise en place. Cela devra se faire en parallèle d'un réel travail sur la préparation à l'enseignement supérieur au lycée, afin de permettre un réel continuum -3/+3.**

## Chiffres-clés :

Parmi les néo-bacheliers de 2020 inscrits en 1<sup>ère</sup> année de licence à la rentrée 2020, le taux d'inscrits en 2<sup>ème</sup> année à la rentrée 2021 est de 47,8%. Soit un taux d'échec en licence 1 de 52,2% !

<https://www.Enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/parcours-et-reussite-en-licence-les-resultats-de-la-session-2021-88069>



INTRODUCTION	2
Éléments de contexte : Retour sur la réforme du baccalauréat, élément clé des politiques éducatives	5
I/ L'orientation et l'enseignement au lycée	7
A/ Quelle organisation des formations pour une meilleure préparation vers le supérieur ?	7
B/ Aller plus loin sur la question de l'orientation au lycée, quels acteurs clés à réinvestir ?	9
II/ Parcoursup, clef de voute de l'orientation -3/+3	11
A/ Tendre vers un véritable dispositif d'orientation active	11
B/ Pour une plateforme qui rime avec un accompagnement humain effectif	13
C/ Et qui réponds au besoin des utilisateurs non néobachelierEs	16
D/ Tout en répondant à un devoir de transparence sur les formations relevant de l'enseignement supérieur privées	17
III/ Refondre une plateforme et une procédure	21
A/ Calendrier et modalités concernant la gestion des voeux	21
B/ Traitement des candidatures	24
C/ Les bachelierEs en filière générale, favoriséEs au dépend des autres candidatEs	27
IV/ Faciliter l'arrivée dans l'enseignement supérieur	33
A/ La mobilité, une étape qui se doit d'être un outil d'émancipation et non un frein	33
B/ L'accompagnement des néo-étudiantEs et l'application des PAP, une étape à ne pas négliger	34
C/ Une évolution globale des formations	35
Conclusion	37
Sources	38
Contacts	40

## **CONTEXTE : Retour sur la réforme du baccalauréat, élément clé des politiques éducatives**

Le baccalauréat se positionne comme un élément clé dans les politiques éducatives françaises. Véritable rite de passage depuis sa création au début du XIXe siècle, il a toujours symbolisé la fin de la scolarité secondaire et le sésame vers l'enseignement supérieur. Au fil des années, ses réformes ont été le reflet des évolutions sociétales, des besoins du marché du travail et des ambitions éducatives des politiques en place.

L'importance du baccalauréat ne s'est pas limitée à son unique valeur certificative et diplômante. Il a façonné l'orientation des élèves, les choix de carrière et, dans une certaine mesure, a un rôle déterminant pour la place des jeunes dans la société. Sa préparation a depuis toujours influencé considérablement les méthodes pédagogiques adoptées au lycée, l'organisation des programmes et les attentes en matière de compétences et de connaissances.

La dernière réforme du baccalauréat, dont la première session a eu lieu en 2021 avec pour objectif de simplifier et démocratiser le système d'examen, marque une rupture significative dans le paysage académique français. Pilotée par le Président Emmanuel Macron et le ministre de l'Éducation nationale de l'époque, Jean-Michel Blanquer, cette réforme s'applique depuis 2019 et a donc impacté les dernières générations de bachelierEs.

Avant cette réforme, le précédent modèle du baccalauréat, en place depuis 1993, divisait le diplôme en trois séries : scientifique, économique et sociale, et littéraire, avec des priorités distinctes pour chacune. Chaque série comportait des épreuves obligatoires et facultatives, avec des coefficients attribués en fonction de la série. Or, ce modèle a été critiqué pour ses inégalités perçues entre les différentes séries, notamment avec une prédominance de la série scientifique considérée comme "voie royale" et un manque de pluridisciplinarité.

Cette dernière réforme s'est efforcée de remédier à ces inégalités et de moderniser le système en déplaçant l'accent des examens finaux vers un contrôle continu. Désormais, 40% de la note finale du baccalauréat repose sur des évaluations effectuées tout au long de l'année scolaire. Les épreuves finales ont également été simplifiées et représentent maintenant seulement 60% de la note finale. De nouvelles épreuves, telles que le Grand Oral, ont été introduites, offrant aux étudiantEs l'opportunité de démontrer leurs compétences en pensée critique. De plus, l'ancien système de séries a été supprimé, les étudiantEs étant désormais invités à choisir 3 spécialités pour répondre à leurs intérêts et aspirations individuels.

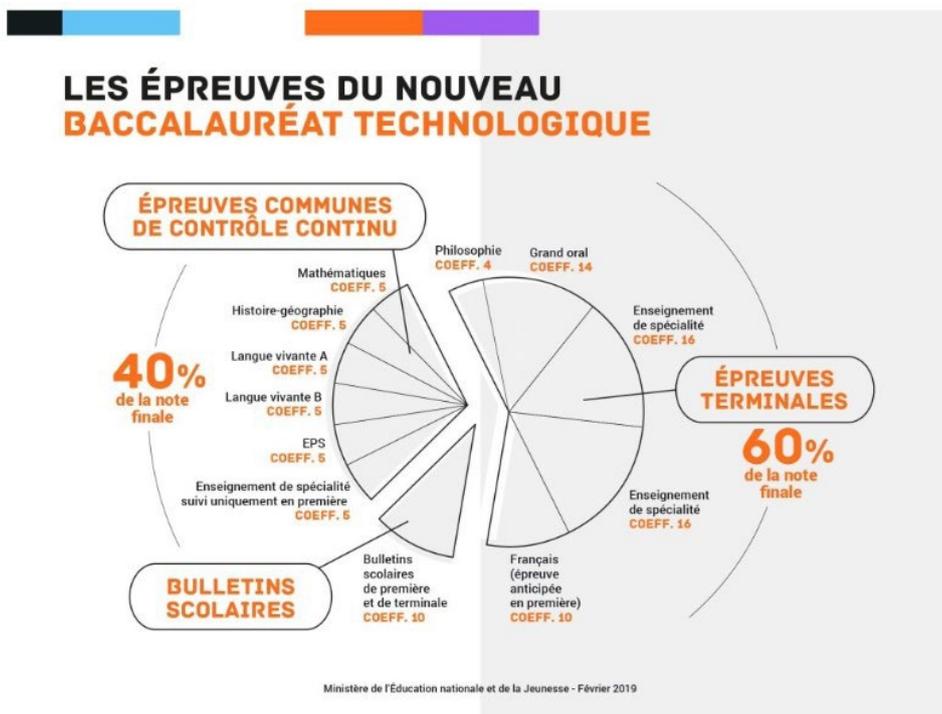
Malgré les efforts pour rendre le baccalauréat plus flexible et équitable, la réforme exige une organisation rigoureuse de la part des élèves. Les résultats obtenus dès la première sont désormais intégrés aux candidatures à l'entrée dans l'enseignement supérieur sur Parcoursup, rendant ainsi le processus d'admission plus complexe.



Bien que la réforme soit désormais en place, l'année à venir se présente toutefois comme une année charnière. Après un changement de ministre de l'Éducation Nationale, au profit de Gabriel Attal, il a récemment été annoncé à plusieurs reprises de la part du ministère de l'éducation, la poursuite d'une évolution de la réforme du bac, son calendrier et certaines de ses modalités.

Par anticipation de ces évolutions, nous sommes donc sur une temporalité importante où il est primordial de réaffirmer nos positions à ce sujet, au regard des premières années d'application de la réforme.

Aujourd'hui, on ne peut plus parler de "réforme du bac" sans la lier à la préparation vers le supérieur et à l'articulation entre ces deux cycles d'enseignement.



## ***I/L'orientation et l'enseignement au lycée***

Dans la volonté de développer une réflexion pour l'amélioration du continuum -3/+3, il est nécessaire de se pencher en premier lieu sur la question de l'orientation au lycée et la manière dont la formation au lycée prépare à l'enseignement supérieur. Inhérente à cette question, nous retrouvons en premier lieu le sujet du diplôme du baccalauréat dont la finalité même structure l'enseignement au lycée. Il est donc nécessaire de repenser le diplôme du baccalauréat pour repenser l'organisation de la formation au lycée dans son entièreté.

Cette contribution a pour ambition de poser une première base avec un zoom sur l'interface lycée-enseignement supérieur. La question de l'orientation, du début de l'enseignement secondaire à la formation tout au long de la vie nécessite et fera l'objet d'une contribution à part entière.

### ***A/ Quelle organisation des formations pour une meilleure préparation vers le supérieur ?***

La réforme du baccalauréat initiée en 2019 a été l'occasion pour la FAGE de mettre en avant les profondes inégalités du système éducatif actuel, exacerbées notamment par les cartes scolaires. L'échec et l'abandon précoce en licence sont en grande partie le reflet des lacunes de notre système d'orientation au lycée.

Pour remédier à cette situation, **la FAGE demande à ce que chaque établissement scolaire ait la possibilité d'offrir l'intégralité des spécialités et options, assurant ainsi une équité territoriale.** De plus, le calendrier scolaire devrait être adapté afin de permettre aux élèves de combiner librement leurs spécialités, sans être contraintEs par des incompatibilités de modules.

Au-delà d'une simple révision du baccalauréat : **nous appelons à une réforme holistique de l'ensemble du cycle lycéen, en parfaite cohérence avec les cycles d'enseignement supérieur.** L'idée maîtresse est de concevoir un lycée modulaire où chaque élève peut façonner son parcours éducatif, tout en bénéficiant de la flexibilité nécessaire pour s'adapter et évoluer pendant sa scolarité.

Par opposition à une évaluation finale stressante, la FAGE a dès les annonces de la réforme du baccalauréat en 2019, préconisé une évaluation continue et progressive pour détourner le phénomène de «bachotage».

Cependant, la mise en place de cette évaluation continue ne doit pas favoriser l'émergence d'inégalités et son application doit se faire de la bonne façon. Le bilan de ces deux dernières années, où la réforme a pu réellement s'appliquer à l'issue de la crise COVID, montre quelques limites.

La mise en place du contrôle continu pour le baccalauréat, représentant 40% de la note finale, semble avoir introduit de nouvelles inégalités entre les élèves. Bien que les critères de notation soient censés être harmonisés, la subjectivité inhérente à la notation par les enseignants engendre des disparités significatives. En effet, l'absence de clarté du contenu des enseignements, malgré un programme officiel, laisse place à des écarts dans l'évaluation des compétences. De plus, touTEs les élèves ne bénéficient pas forcément d'un environnement familial propice à la réussite scolaire. Pour remédier à cela, des mesures comme l'extension des horaires d'ouverture des centres de documentations et d'informations (CDI) peuvent être envisagées.

**Nous insistons également sur la possibilité pour unE élève de pouvoir changer de spécialité, que ce soit d'une année à l'autre ou même en cours d'année.**

Dans cette perspective plus large, la FAGE envisage une réforme qui englobe toutes les filières – générale, technologique, et professionnelle. L'objectif ultime est de contrer les mécanismes de reproduction sociale et d'encourager des trajectoires éducatives évolutives, tout en facilitant les passerelles entre le.a



professionnelle et l'enseignement supérieur.

**Une coordination adéquate entre les poursuites de la réforme du baccalauréat qui s'annoncent prochaines et les suites qui seront données au Plan étudiant de 2018 doit permettre de matérialiser enfin un continuum éducatif de -3/+3.**

**La FAGE demande la mise en place de moments dédiés à l'orientation, étroitement liés à l'enseignement supérieur, pour assurer une uniformité d'application à travers tous les établissements.** La mission de ces sessions serait de garantir une transition harmonieuse vers les études supérieures pour chaque bachelier. Notre vision a toujours été et restera celle-ci : œuvrer pour l'égalité des chances signifie doter chaque individu des ressources nécessaires pour s'épanouir dans des études de qualité, transcendant les déterminismes sociaux et économiques, et s'orienter vers des filières porteuses d'émancipation.

Un enjeu se retrouve également dans la lisibilité de l'enseignement supérieur et de ses établissements pour le public lycéen. Notamment ce que peut apporter chaque établissement, ses points forts, points faibles, la vie étudiante en son sein, etc. Il est nécessaire que voit le jour une réelle cartographie des établissements d'enseignement supérieur afin d'améliorer la lisibilité du paysage universitaire et de permettre un choix d'établissements en pleine connaissance de cause.



**En bref, afin de pallier les défauts de notre système d'orientation et permettre de réellement préparer les lycéenNEs à l'entrée dans l'enseignement supérieur, la FAGE demande :**

- La mise en place de chaque option et spécialité dans l'ensemble des lycées afin de garantir l'équité territoriale ;
- Une réforme des lycées qui tend vers un lycée plus modulaire, permettant à chaque jeune de construire son parcours de manière cohérente tout en laissant place à la possibilité d'évoluer tout au long de sa scolarité ;
- La poursuite de la mise en place d'une évaluation tout au long du cursus, progressive et continue ;
- La possibilité pour unE lycéenNE de changer de spécialité entre la première et la terminale, ainsi qu'en cours d'année ;
- La poursuite vers une réforme globale qui doit intégrer l'ensemble des filières : lycée général, technologique et professionnel, dans l'objectif de lutter contre la reproduction sociale et favoriser les parcours évolutifs et les passerelles, que ce soit pour l'orientation vers le professionnel ou vers l'enseignement supérieur ;
- La mise en cohérence des réformes du secondaire avec les réformes de l'enseignement supérieur afin de concrétiser un véritable continuum -3/+3 et une articulation cohérente entre lycée et licence qui garantisse à chaque néo-bachelier une place et toutes les chances pour réussir des études supérieures ;
- Un réel investissement dans les temps d'aide à l'orientation dans l'enseignement au lycée ;
- Une cartographie des établissements d'enseignements supérieur comprenant entre autres la qualité de vie étudiante, la qualité de la formation, l'accessibilité etc.

## ***B/ Aller plus loin sur la question de l'orientation au lycée, quELLES acteurices clés à réinvestir ?***

L'orientation est un sujet commun au secondaire et l'enseignement supérieur. A contrario de renforcer notre action par cette double prise en charge, les politiques éducatives à ce sujet sont affaiblies, et peu efficaces. C'est un constat que nous faisons touTEs, pourtant le sujet avance peu. Frédérique Alexandre-Bailly, directrice de l'ONISEP, reconnaît que le lien entre le scolaire et le supérieur n'est pas fait, car « il y a des barrières qui font que nous ne prenons pas toujours le temps de faire se rencontrer les différents acteurs de l'orientation ». Dans son rapport de 2020, la Cour des comptes souligne également qu'une articulation entre les acteurs traditionnels de l'orientation (Onisep, CIO, rectorats, personnels éducatifs) et les régions, reste à construire. Ces deux dernières années, plusieurs réflexions nationales ont été menées pour améliorer la politique d'orientation, par différents acteurs (assemblée nationale, IH2EF, ONISEP, ...). Si certaines idées sont pertinentes, la FAGE cherche à les compléter, et veillera à leur application.

Et en cela, la FAGE reconnaît l'**Onisep** (Office national d'information sur les enseignements et les professions), opérateur de l'État qui relevant du MENJ et du MESR, comme un acteur qui se doit d'être clé.

Le 14 juillet 2023, un décret réorganise les missions et structures régionales de l'ONISEP, qui deviennent des "directions territoriales". Par une simplification de la nomination des personnes du conseil d'administration et une inclusion de l'ESR, le décret cherche à rendre cet organisme plus actif dans son territoire. Les missions se recentrent sur l'information du public et son accompagnement pour la construction d'une orientation scolaire et professionnelle tout au long de la vie. Il doit, selon le décret, alimenter et actualiser les données nationales sur l'offre de formation et certification, participer aux recherches sur ce sujet (au territorial comme au national), et former les équipes éducatives chargées de ce domaine. Ce travail doit se faire en lien avec les acteurICEs régionaux et territoriaux, pour promouvoir l'utilisation des documents actualisés, et participer aux actions de promotion et d'orientation.

La directrice de l'ONISEP, Frédérique Alexandre-Bailly, cite en exemple plusieurs territoires qui ont lancé des projets d'orientation mettant en lien les universités et les lycées ces dernières années, en l'absence de politique nationale, et promeut leurs modes d'actions comme potentielle politique nationale. Grenoble a par exemple fait venir en priorité les jeunes des quartiers sensibles sur les campus, pour permettre l'accès à l'information sur l'ESR. En effet pour l'ONISEP, la complexité croissante de l'ESR par ses formations trop variées et spécifiques au territoire, empêche une action nationale et la possibilité d'une information générale exacte. C'est pourquoi l'action secondaire-ESR territoriale est envisagée, et se distingue comme plan d'action dans le décret. Cependant, la directrice alerte sur la dérive d'une orientation d'assignation, si l'information se cloisonne en cartes territoriales, sans prendre en compte la variété des formations au national, pour que l'accompagnement reste individuel. Il est aussi important de clarifier pour le.a lycéenNE les compétences qu'il doit développer pour son orientation ESR.

Nous saluons donc ce réinvestissement de l'ONISEP, attendu par la FAGE depuis quelques années. Et qui devrait permettre de davantage aider à l'orientation des jeunes. En effet, son déclin a mené ces dernières années à des forums et informations biaisées par des organismes privés, où les stands étaient répartis et mis en avant selon les moyens des formations, donnant une vision biaisée des possibilités d'orientation, et favorisant le rayonnement des établissements privés dans l'opinion publique. **Il est nécessaire que l'orientation redevienne un outil d'émancipation, par un accès équitable aux informations.**

Au regard des missions de cet acteur, nous veillerons donc à ce que le décret du 14 juillet 2023 amène réellement à une actualisation des données ONISEP, pour que l'information publique soit de nouveau complète et fidèle aux propositions actuelles de l'ESR. Cette actualisation doit se faire par une mise en lien entre le secondaire et l'ESR.

Et nous demandons également :



- **Que soit encouragée la création de séminaires d'informations accueillant les professeurs principaux en charge de l'orientation et les directeurICEs de recherche/composante des UFR régionaux**, afin de permettre une actualisation des données et besoins pour et par les deux parties. Cela peut être aussi par un échange/accueil des professeurEs principaux et principales d'orientation dans les universités pour une journée découverte des filières de l'université.
- **Que soit mises en place des actions de promotions territoriales d'orientation variées**, pour qu'un maximum d'étudiantEs aient les outils permettant de construire leur orientation, peu importe leur milieu socio-culturel. Cela se fait par des salons d'orientation dès octobre, ouverts et prévus dans le calendrier scolaire des élèves, de la seconde à la terminale. L'ONISEP doit aussi travailler avec l'ESR pour que chaque université propose des journées d'accueil des étudiantEs, permettant la participation des lycéens à une journée ou à un cours, dans la filière de son choix.
- **Que soit réinvesti le site de l'ONISEP en l'actualisant et le rendant plus attractif par son organisation**, pour que les lycéenNEs aient accès aux informations nationales. Pour cela, le site doit regrouper toutes les informations et fiches préalablement créées au territorial, et les proposer sous une forme similaire à la carte de parcoursup, mais en donnant des pistes d'insertion professionnelle liées à chacune des formations, pour faciliter la lisibilité des possibilités pour les élèves.

Entre Fun-MOOC, l'application folios, l'ONISEP, Orion (anciennement inserjeunes), ou encore Horizon21,... les plateformes sont nombreuses pour accompagner le.a jeune dans son choix de spécialité au lycée, puis dans son orientation supérieure et professionnelle. Aujourd'hui pourtant, **ces ressources ne sont pas connues et ne sont donc pas consultées de façon égalitaire**. Au lieu d'être des outils pour que les élèves puissent construire leur projet, peu importe leur environnement et possibilités d'accompagnement, ces ressources creusent les inégalités de parcours. **La FAGE demande donc à ce que ces plateformes soient simplifiées (par un regroupement de fonctions, quitte à fusionner certaines plateformes) afin que les ressources publiques aient un réel impact, et puissent être promues facilement, dans tous les établissements du secondaire.**



## En bref, la FAGE demande :

- Une actualisation des données ONISEP, pour que l'information publique soit de nouveau complète et fidèle aux propositions actuelles de l'ESR ;
- La création de séminaires d'informations accueillant les professeurEs principaux.ales en charge de l'orientation et les directeurICEs de recherche/composante des UFR régionaux, afin de permettre une actualisation des données et besoins pour et par les deux parties ;
- La mise en place d'actions de promotions territoriales d'orientation variées, pour qu'un maximum d'étudiantEs aient les outils permettant de construire leur orientation, peu importe leur milieu socio-culturel ;
- Un travail de l'ONISEP avec les acteurICEs de l'ESR pour que chaque université propose des journées d'accueil des étudiants, permettant la participation des lycéenNEs à une journée ou à un cours, dans la filière de son choix
- Un réinvestissement du site de l'ONISEP en l'actualisant et le rendant plus attractif par son organisation, pour que les lycéenNEs aient accès aux informations nationales ;
- La simplification des plateformes d'accompagnement des jeunes tel que : Fun-MOOC, l'application folios, l'ONISEP, Orion (anciennement inserjeunes), Horizon21... voire le regroupement de celles-ci afin que les ressources publiques aient un réel impact, et puissent être promues facilement, dans tous les établissements du secondaire.

## II/ Parcoursup, clef de voute de l'orientation -3/+3

### A/Tendre vers un véritable dispositif d'orientation active

La session 2023 de Parcoursup a proposé plus de 21 000 formations aux candidatEs, soit près de 2 000 de plus que lors de la session 2022. C'est également plus de 600 000 lycéenNEs candidatEs qui ont émis au moins un vœu en phase principale par la plateforme Parcoursup.

Avec tant d'options disponibles, il peut parfois être difficile de se repérer aisément. Une bonne visibilité de la plateforme et des programmes proposés par les établissements est donc essentielle pour une utilisation efficace de l'outil et cela commence par la clarté des opportunités offertes à l'étudiantE en fonction de la formation envisagée. **De ce fait, la FAGE sollicite la mise à disposition directe sur Parcoursup d'informations relatives aux débouchés et plus largement aux domaines professionnels possibles après la formation, comme les compétences acquises. Pour certaines formations, il serait aussi pertinent de mentionner les masters possibles ou les opportunités de recherche ultérieures.**

Ces informations sont importantes pour permettre aux candidatEs de faire leur choix. Ces ajouts permettraient alors aux candidatEs de réfléchir réellement à un parcours dans l'enseignement supérieur, et à l'acquisition de compétences et connaissances plutôt qu'à une voie unique vers une profession fixe.

La mise à disposition d'informations sur les établissements, leur fonctionnement, leurs services universitaires, est également nécessaire afin de permettre au.à le.a futurE étudiantE de s'intégrer pleinement à son potentiel futur lieu d'études. L'un des défis importants pour **améliorer la lisibilité de la plateforme consiste donc à rendre les informations relatives à chaque formation claires et accessibles à toutEs**. En effet, au-delà des attendus nationaux, il est nécessaire d'affiner les informations données aux jeunes sur les formations pour lesquelles iels déposent leurs candidatures, ainsi éviter les désillusions.

Souvent, ne figurent sur Parcoursup que la maquette et un lien de redirection vers le site des établissements. Cependant, étant donné la diversité des formations disponibles sur la plateforme, il est nécessaire d'optimiser son fonctionnement pour en faire un point central de l'orientation numérique. Faciliter l'accès à des informations de qualité est crucial pour permettre une orientation efficace des jeunes.

La crise du COVID nous l'a encore une fois démontré, des inégalités existent entre les familles en termes d'accès au numérique, et toutes ne peuvent pas se permettre de se déplacer dans les temps forts de l'orientation que sont les salons et journées portes ouvertes. Ce sont souvent ces familles qui dépendent des informations disponibles sur Parcoursup. Il est donc regrettable que certaines descriptions de formations soient rédigées de manière complexe, excluant ainsi les personnes (jeunes ou parents) ne maîtrisant pas ce jargon. De plus, certaines formations se contentent de fournir un lien vers un site internet externe. Face à ces constats, **la FAGE demande que l'ensemble des informations soient directement accessibles sur Parcoursup de manière uniforme et ergonomique.**

Ainsi, **nous demandons que soit rendue accessible sur la plateforme Parcoursup, et pour chaque formation, de la documentation précise, riche et accessible à toutes et tous**. Cette documentation devrait aller au-delà des attendus et inclure des explications pour tous les acronymes/sigles utilisés, détailler les types de cours proposés, la répartition des matières, ainsi que les dispositifs de soutien scolaire disponibles, tels que les parcours d'accompagnement personnalisés, etc. Certains établissements ont déjà développé des supports de communication simples et attractifs, notamment des vidéos de présentation. **La mise en place de support innovant est une demande de longue date de la part de la FAGE et nous encourageons d'autant plus la sollicitation des étudiantEs afin de favoriser une communication par les pairs bien souvent plus efficace.**



## La présentation des formations par les pairs

Les fédérations de filière adhérentes ont pour certaines pu réaliser des vidéos de présentation de leurs filières respectives. Ces vidéos réalisées par les pairs permettent ainsi une information efficace pour les jeunes, avec des éléments de langage adaptés aux étudiantEs et leurs besoins.

Exemple de l'ANESTAPS : <https://anestaps.org/le-mois-de-lorientation/>

**La mise à disposition de ces dernières, ainsi que d'infographies ou encore de témoignages d'étudiantEs et/ou d'ancienNEs étudiantEs (alumni) doit être effective sur la plateforme Parcoursup, pour permettre aux lycéenNEs de procéder à un choix d'orientation libre et éclairé.**

**Cette communication, correspondant davantage aux besoins des jeunes, doit être accompagnée d'un investissement financier afin que les établissements publics ne soient pas dépassés par les établissements privés dont la majeure force de recrutement est une communication dynamique.**



## En bref, la FAGE demande :

- L'indication des différentes voies et domaines d'études possibles après la formation : compétences acquises, masters et cursus de recherche accessibles, insertion professionnelle. Ces informations doivent être proposées sous un format homogène et accessible ;
- La mise à disposition de l'information relative au déroulé de la formation, de la vie étudiante et de campus sur la plateforme afin de faciliter l'intégration de l'étudiantE ;
- L'investissement dans une communication innovante, mise en place sur la plateforme directement, à destination des usagerEs pour les aider dans leur choix d'orientation. Ces communications doivent être adaptées aux attentes des étudiantEs, c'est pourquoi nous préconisons des supports réalisés à l'aide d'étudiantE ou alumni.

## ***B/ Pour une plateforme qui rime avec un accompagnement humain effectif***

Une autre facette essentielle de l'appropriation de l'outil Parcoursup par les jeunes concerne **l'accompagnement**. Celui-ci est primordial pour s'assurer que l'ensemble des utilisateurICEs de la plateforme aient les mêmes chances de s'en saisir. Pour aiguiller les jeunes, nous avons identifié plusieurs leviers.

La réforme du baccalauréat a vu s'effacer la distinction par filière au profit de choix d'enseignements de spécialité. Cette étape est déjà importante dans la construction du parcours d'orientation du lycéen, et celui-ci doit **pouvoir être accompagné dans son utilisation de la plateforme Parcoursup, et cela, dès la seconde afin d'avoir un regard sur l'ensemble de l'offre de formation**, et d'avoir accès à de multiples outils d'orientation. **Le lycéen pourra alors voir son choix d'enseignements de spécialités facilité par les informations à sa disposition sur la plateforme Parcoursup**, et fournies par les établissements d'enseignement supérieur.

L'accompagnement au lycée doit être assuré en amont et tout au long de la période de la phase de vœux. **Il est impératif que les professeurEs principaux.ales soient forméEs et familierEs avec la plateforme, afin de pouvoir guider les élèves dans son utilisation et les aider à la prendre en main avant même la phase de vœux.** Cela inclut également **la mise en place d'un suivi individuel** pour répondre aux besoins spécifiques de chaque élève.

Cependant, l'accompagnement ne doit pas se limiter aux lycées. Il doit aussi être accessible aux personnes qui reprennent leurs études ou envisagent une réorientation. Pour ce faire, **des membres du personnel dans les établissements d'enseignement supérieur, ainsi que les SCUIO-IP, doivent également se familiariser avec la plateforme Parcoursup et proposer un suivi personnalisé.** Cela permettra d'offrir un soutien adéquat à ceux qui ont des parcours de formations différents et qui peuvent avoir besoin de conseils spécifiques lorsqu'ils utilisent la plateforme pour leurs choix d'orientation.

Avec la réforme, les professeurs principaux et directeurs d'établissements ont vu leur responsabilité grandir sur la question de l'orientation. En effet, l'orientation est gérée par des professeurs principaux d'orientation, le contrôle continu de l'établissement vaut pour 40% dans l'obtention du bac, le directeur de l'établissement doit remplir une fiche d'avis pour l'orientation de chaque élève sur Parcoursup... Toutes ces réformes n'ont eu, nous le constatons, que très peu d'impacts positifs, et ont amplifié le phénomène discriminatoire de sélection selon l'établissement d'origine de l'élève. Pire encore, cela a laissé les enseignants sans ressources suffisantes pour accompagner les jeunes, ouvrant les portes à toutes les dérives possibles et laissant l'avenir des jeunes au bon vouloir et investissement des enseignants.

AEFInfo a publié plusieurs articles et témoignages, que ce soit des élèves, enseignantEs, directeurICEs d'établissements ou encore d'acteurICEs de l'orientation. Face à ces témoignages, **la FAGE demande une formation pour les personnes en charge de l'orientation au lycée, avec un véritable aménagement horaire, pour qu'ils puissent réellement effectuer leur mission.** En effet, les enseignantEs sont parfois marquéEs par un ESR et des besoins arriérés, qui donnent de mauvaises informations sur les besoins et formations actuelles concernant de nombreuses filières. Les enseignantEs n'ont pas de formation sur l'orientation, et ne l'intègrent donc pas dans leur enseignement, malgré les 54 heures obligatoires, qui sont donc effectuées de façon aléatoire selon les établissements. Cela est aussi expliqué du fait des différentes options : le groupe de classe est éclaté et les temps d'orientation sont plus difficiles à organiser.

Les professeurs principaux.ales témoignent aujourd'hui de leur surcharge mentale, car ils doivent effectuer, en plus de leurs missions de formation, un réel travail d'accompagnement individuel. Le système scolaire actuel est basé sur les choix et l'injonction, là où il faudrait permettre une maturité de projet et une diversité



de parcours, avec des changements de cap sans conséquences graves sur l'avenir du jeune. L'Etat doit donc accepter de financer les réorientations et césures, sachant qu'elles sont fréquentes, dans n'importe quels parcours. C'est un coût, mais qui peut être réduit si on commence à investir dans une réelle politique d'accompagnement. **La FAGE demande donc une formation spécifique pour ces professeurs principaux. ales d'orientation, afin que la diversité des parcours possibles actuellement soit synonyme de choix pour l'étudiantE, plutôt que d'une conformité des avenir des jeunes selon la politique du directeurICE d'établissements.** C'est de ces réflexions que naissent les liens entre le secondaire et le supérieur, avec toutes les formes de tutorat qui commencent à mûrir. Il est primordial d'établir une orientation coconstruite par l'élève et son équipe pédagogique, guidée par une éducation par les pairs de l'enseignement supérieur, où le dialogue sera simplifié et dirigé selon la volonté du jeune, éclairé par les outils proposés par l'équipe pédagogique.

Le rapport de la Cour des comptes de 2020 «révèle que la notion d'orientation est parfois davantage conçue par l'équipe de direction comme une gestion des flux vers l'enseignement supérieur plutôt que comme l'accompagnement d'un projet individuel». Alors que la procédure s'est complexifiée depuis Parcoursup, le rôle des Psy-EN n'a pas été renforcé [1 Psy-EN pour 1 500 élèves] ; c'est dans cette brèche que fleurit un marché privé de l'accompagnement à l'orientation», «encouragé par l'État».

Comme les choix d'orientation, au niveau des filières, débutent dès la seconde, **une présentation de Parcoursup, son fonctionnement et des choix proposés pourrait être intéressante. Une pré-inscription possible dès la seconde permettrait aux lycéenNES de commencer à naviguer sur la plateforme et découvrir l'ensemble des formations proposées.** Il pourrait alors être intéressant que les spécialités et options conseillées soient affichées. En effet, cela peut provoquer un stress pour les lycéens de seconde qui ne savent pas vers quelles spécialités et/ou options se diriger en fonction de l'orientation souhaitée.

Comme évoqué précédemment, nous pensons qu'il est nécessaire que des témoignages d'étudiantEs sur leur filière puisse être accessibles pour chaque formation. Cette méthode de communication de pair à pair fonctionne mieux et dynamiserait la plateforme et la rendrait plus attractive. **Un autre moyen de créer de la communication de pair à pair est de renforcer le système des étudiantEs ambassadeurICEs, via la mise à disposition de contacts pour chaque formation directement sur Parcoursup.** Pour opérer de la meilleure des façons, les contacts doivent se faire par mail, pour que l'ensemble des lycéenNES puissent contacter les ambassadeurs et ambassadrices. De plus, il est essentiel que les étudiantEs ambassadeurICEs soient suffisant formés pour pouvoir répondre aux différentes demandes des lycéenNES le mieux possible.

Enfin, comme cette fonction d'ambassadeurICE demande du temps tant sur la formation que sur l'accompagnement, il est important de prendre en compte cet engagement dans le cursus de l'étudiantE ambassadeurICE, notamment par un aménagement d'emploi du temps, la valorisation de cet engagement par l'acquisition d'ECTS à travers une UEOS et une rémunération adéquate. Des plateformes de type "Inspire" (<https://inspire-orientation.org/>) peuvent également être des outils qui peuvent être mis en lien sur le site Parcoursup pour aider les lycéenNES à être en contact avec des pairs et ainsi obtenir de l'information sur leurs souhaits d'orientation.

L'accompagnement est également en grande partie la responsabilité du corps enseignant. **L'objectif est que l'accompagnement puisse être optimal et qu'aucunE lycéenNE ne soit délaisséE ou n'ait pas les mêmes chances d'un lycée à l'autre. Ainsi, il est aujourd'hui nécessaire de revoir l'attribution du rôle de référence Parcoursup.** En effet, charger les professeurs principaux.ales de cette charge supplémentaire nous semble contre-productif du fait de l'ensemble des missions qu'ils doivent déjà remplir. **Ainsi, la FAGE demande la création de professeur principaux.ales d'orientation.** Ceux-ci seront ainsi les premierEs référentEs auprès des élèves pour répondre à l'ensemble de leurs questions sur l'utilisation de la plateforme, le calendrier de chaque session, de faire le lien avec les services d'orientation, etc. Iels seraient également en charge de l'exécution et du suivi des 54h de cours d'orientation dispensés. Ces professeurs principaux.ales seraient disponibles pour touTEs les élèves, de la seconde à la terminale.

Pour que chacunE de ces professeurs principaux.ales d'orientation soit en mesure de réaliser ses missions, au mieux **nous demandons à ce qu'ils et elles soient formés à l'ensemble des processus d'orientation et à l'utilisation de la plateforme**. Ces professeurs principaux.ales seraient disponibles pour touTEs les élèves, de la seconde à la terminale, de manière à agir dès les prémices de questionnements sur l'orientation auprès des lycéenNEs. Il est également nécessaire que les 54h d'orientation prévues dans la réforme du baccalauréat soient effectivement réalisées. Ces enseignements doivent alors être construits de manière à impliquer pleinement le.a lycéenNE dans les activités proposées, par des ateliers participatifs, des sessions de découverte de filière, ou encore la participation à certains cours dans des établissements d'enseignement supérieur.

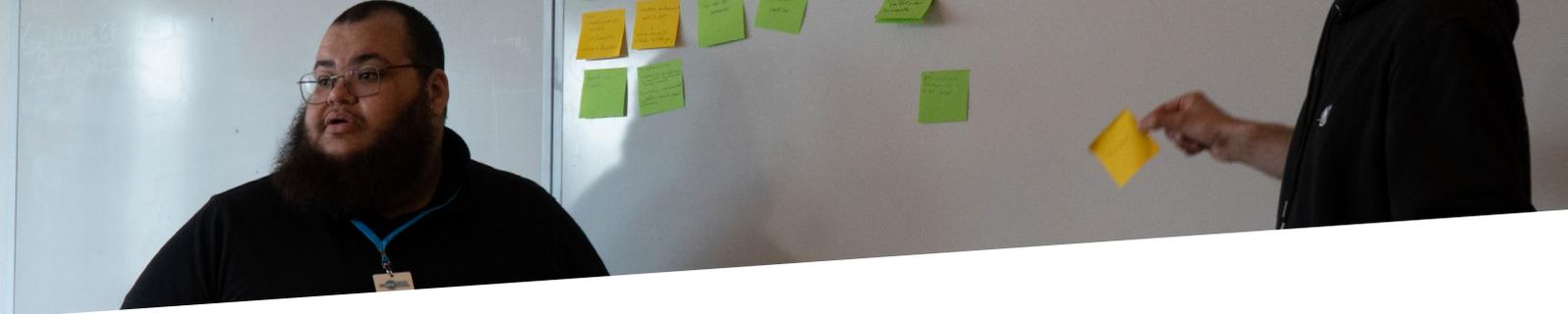
En complément de cette action tout au long du lycée, **l'action des conseillerEs d'orientation doit avoir un rôle central. Iels doivent agir sur la déconstruction des préjugés des formations**, dans l'objectif que chaque jeune construise son avenir et son projet d'orientation en fonction de ses envies propres. Un autre acteur important du lycée est le CDI, qui propose régulièrement des revues, fiches métiers, ou encore guides d'orientation, ressources importantes dans la construction du projet d'orientation des lycéenNEs



## En bref, la FAGE demande :

- La mise en place d'une pré-inscription à Parcoursup dès la seconde pour permettre de découvrir les formations proposées et ainsi avoir un parcours au lycée correspondant à ses aspirations ;
- La mise en place d'étudiantEs ambassadeurICEs pour chaque formation de l'enseignement supérieur et la possibilité pour ces dernierEs d'exercer leurs fonctions dans les meilleures conditions. Les contacts d'ambassadeurICEs seraient mis à disposition directement sur Parcoursup pour chaque formation ;
- La création de postes de professeurs principaux.ales d'orientation formésEs et le renforcement des services d'orientations lycéens ;
- La mise en place d'un module dédié dans la formation initiale de touTEs les professeurEs et d'une offre de formation continue à l'orientation proposée chaque année aux professeurEs principaux.ales. L'offre de formation continue doit donc être renforcée sur cette thématique et le remplacement des professeurEs doit être assuré le temps du suivi de ces formations ;
- La garantie de l'effectivité des 54 heures auxquelles touTEs les élèves ont droit dans tous les établissements par l'inscription dans les emplois du temps des lycéenNEs de ces heures et leur prise en compte dans la dotation horaire globale des établissements ;
- La meilleure intégration des professionnellEs de l'orientation dans le processus d'accompagnement des lycéenNEs pour aider à combattre les préjugés liés aux formations et permettre aux jeunes de s'émanciper ;

**Deux dernières propositions: politique proposée par deux députés.** (<https://www.aefinfo.fr/depeche/694176>)



## **C/ Pour une plateforme répondant au besoin des utilisateurs non néo bachelierEs**

L'utilisation de Parcoursup n'est pas réservée uniquement aux néo bachelierEs. En effet, de nombreux.ses jeunes qui étaient déscolariséEs ou à l'université et souhaitent se réorienter sont aussi dans l'obligation de passer par Parcoursup pour entrer en première année de licence.

Comme le rappelle le rapport annuel de l'IGESR sur l'orientation de 2020 : "Les changements de trajectoires sont en constante augmentation et pourraient devenir la norme, en lieu et place des parcours linéaires et continus." En 2023, c'est près d'un tiers des candidatures Parcoursup qui concernaient des personnes en reprise d'études ou en réorientation. La plateforme s'avère alors souvent être leur unique moyen de rejoindre un parcours d'enseignement supérieur.

L'orientation et la réorientation sont aujourd'hui vectrices de développement personnel et universitaire. Il est nécessaire de changer de paradigme : s'orienter et se réorienter ne doivent plus être assimilées à un échec. L'enseignement supérieur doit paver la voie de ses étudiantEs, qu'importe leur parcours. La réflexion posée sur l'accompagnement doit également se poser pour ce public particulier. En effet, les attentes en termes d'apport d'information et de formation à l'utilisation de la plateforme ne sont pas les mêmes, mais les opportunités d'avoir de l'information ne sont également pas les mêmes. Ainsi, les étudiantEs étant déjà au sein de l'enseignement supérieur et souhaitant se réorienter doivent pouvoir se tourner vers les services d'orientation de leur établissement. Ces dernierEs doivent donc être forméEs à l'utilisation de la plateforme au même titre que les services d'orientation des lycées, avec cette spécificité d'avoir avec elleux des personnes avec une expérience dans l'enseignement supérieur qu'il conviendra de valoriser. **La FAGE demande ainsi que les étudiantEs souhaitant se réorienter puissent bénéficier d'un accompagnement spécifique au sein de leur établissement, tant par les équipes pédagogiques que par les services prévus à cet effet. Cet accompagnement humain doit pouvoir aussi s'accompagner de mesures pédagogiques pour préparer la réorientation : modules propédeutiques, semestre rebond, etc.**

Cela fait également écho à la valorisation des parcours. En effet, une ou plusieurs années dans un cursus doivent pouvoir être valorisées sans qu'un diplôme soit nécessairement obtenu. Cela doit pouvoir se faire dans le cadre d'une approche par compétences généralisée dans l'enseignement supérieur qui permettrait aussi de faciliter les équivalences et la pertinence pédagogique des réorientations tout au long de la vie.

Par ailleurs, il peut également être intéressant de développer des dispositifs en lien avec d'autres étudiantEs. En effet, l'expérience de nos pairs peut s'avérer extrêmement enrichissante et cruciale pour la construction de son projet personnel. Cela doit pouvoir être institutionnalisé là où ces dispositifs sont aujourd'hui trop souvent à la seule initiative des étudiantEs, les rendant plus fragiles et incertains dans le temps.

**Enfin, concernant les candidatEs en reprise d'études, des structures déjà existantes tel que Pôle Emploi ou encore les structures de l'Information-Jeunesse doivent être des points d'entrée vers un accompagnement à Parcoursup.** Cet accompagnement pourrait être soutenu par des supports types MOOC, qui viendrait en complément des vidéos déjà existantes sur Parcoursup, dédiés à ces usagerEs.



## En bref, la FAGE demande :

- La mise en capacité des services d'orientation des universités à faire de l'accompagnement à l'utilisation de Parcoursup afin d'accompagner la réorientation ;
- La lutte contre la mentalité "réorientation=échec" et le développement des parcours de réorientation dans les établissements, avec une procédure claire et un accompagnement des services d'orientation de l'université lors des démarches d'orientation ;
- La valorisation des parcours tout au long de la vie grâce à une approche par compétences ;
- Le développement de l'approche et l'action des étudiantEs pour les étudiantEs dans le domaine de l'orientation et de la réorientation ;
- L'implication de Pôle Emploi et le réseau IJ dans la formation et l'accompagnement à Parcoursup des jeunes éloignés de l'éducation et de la formation.

### ***D/ Tout en répondant à un devoir de transparence sur les formations privées relevant de l'enseignement supérieur***

Entre 2018 et 2022, le nombre de formations accessibles via Parcoursup est passé de 10 697 à 13 644. Parmi celles-ci, les formations privées sont celles qui ont connu la plus forte progression : +49 % en 5 ans. Le nombre d'étudiants admis dans une formation privée a augmenté quant à lui de +59 % en 5 ans, contre seulement +6 % pour ceux poursuivant leurs études après le bac dans des formations publiques. Ainsi, la part d'admis via Parcoursup dans un établissement privé passe de 9,8 % à 14 % parmi les entrants dans le supérieur, en 5 ans. Pour la session 2023, ce sont 5072 formations inscrites sur Parcoursup soit 414 de plus qu'en 2022 (4658). **La FAGE s'oppose à la privatisation de l'enseignement supérieur et demande qu'une étude d'impact soit faite sur l'influence de la présence de formations privées sur la plateforme dans l'orientation des candidatEs.**

Concernant les formations en alternance, leur augmentation est significative : on compte 9239 formations par apprentissage en 2023 sur 23 096 formations sur parcourcup, 7500 en 2022, 6 000 formations par apprentissage (sur les 19 500) en 2021 contre 4 260 en 2020 et 3 100 en 2019. Le nombre de places offertes en apprentissage (très majoritairement en BTS) a doublé entre 2019 et 2021 pour arriver à 133 000 places en 2021. Sans compter les formations en alternance privée or parcourcup, dont l'augmentation reste difficilement chiffrable sans recenser toutes les formations. Le boom de l'alternance profite aux formations privées qui bénéficient indirectement d'un financement de l'Etat, confortant leur modèle économique au dépend des formations publiques. De plus, la conversion de nombreuses formations en alternance transforme l'offre de formation vers un tout alternance pour certaines filières notamment les STS et ne garantit pas suffisamment de places pour les formations sous statut d'étudiant. On observe ainsi entre 2011 et 2021, une diminution de 10,9% des effectifs sous statut d'étudiant en STS et une augmentation de 87,5% des effectifs sous statut d'apprentis. L'apprentissage doit être une opportunité pour les étudiantEs mais ne doit pas devenir la norme. **La FAGE demande à ce que la part des formations en alternance soit limitée et que chaque formation propose une majorité de places sous statut d'étudiantE.**

### **Des critères d'accès à la plateforme trop laxistes, l'Etat complice de la privatisation de l'enseignement supérieur**

Les critères établis par la DGESIP pour proposer sa formation sur la plateforme Parcoursup favorisent l'essor des formations privées. En effet, pour les formations sous statut étudiant, les établissements publics, privés sous contrat ou les EESPIG doivent intégrer toutes les formations de premier cycle y compris les diplômes d'établissement. Par exemple, les écoles de commerce sous statut d'EESPIG doivent ajouter leurs formations bachelor même si elles ne permettent pas d'obtenir un diplôme ou titre reconnu par l'Etat.



Pour les autres établissements, ils doivent inscrire leurs formations obligatoirement si leurs diplômes sont des diplômes nationaux délivrés au nom de l'Etat et habilités par ce dernier. C'est le cas par exemple des instituts privés de soins infirmiers qui délivrent un diplôme d'Etat.

Les autres formations pouvant intégrer Parcoursup sans obligation sont les diplômes nationaux ou titres nationaux à finalité professionnelle a minima niveau 4 (mentions complémentaires, BPJEPS, etc...), et les formations constituant un complément de formation initiale à finalité professionnelle a minima de niveau 4 (FCIL). Ces formations peuvent être ajoutées uniquement sur demande de l'autorité académique ou du ministère. La plupart de ces formations sont à destination des filières professionnelles et technologiques. Ainsi, ces dernières années les autorités jouent le jeu de la privatisation de l'enseignement supérieur en acceptant régulièrement l'ajout de formations privées à la plateforme.

Pour les formations sous statut d'apprenti, les règles sont encore plus favorables. Les formations des CFA des établissements publics, privés sous contrat ou labellisés "EESPIG" doivent intégrer la plateforme dès lors qu'ils préparent à un titre ou diplôme délivré au nom de l'Etat si la formation est habilitée (accréditation/visa...) ou que le titre ou diplôme est enregistré au RNCP. Ce dernier critère permet la multiplication de formations privées qui ne sont pas toujours reconnues par l'Etat puisque l'inscription au RNCP est quasiment systématique, aucun réel contrôle n'étant réalisé. Pour les autres formations des CFA des établissements privés, elles doivent intégrer Parcoursup dès lors qu'elles préparent à un titre ou diplôme délivré au nom de l'Etat.

Les formations sous statut d'apprenti pouvant être intégrées à la plateforme alors qu'elles ne préparent pas à un diplôme ou titre délivré au nom de l'Etat doivent uniquement répondre aux critères suivants : l'établissement doit être l'autorité responsable de la certification ou partenaire de l'autorité certificatrice et le titre ou diplôme doit être enregistré au RNCP. Ces critères existent uniquement pour les formations en apprentissage. Plus qu'une faveur pour les formations privées, il s'agit d'un véritable cheval de Troie conduisant à une privatisation de l'enseignement supérieur. Ces formations ne sont contraintes à aucune règle de qualité et de contrôle de la part de l'Etat. Dans le pire des cas, il permet à des établissements de proposer des formations sur Parcoursup alors qu'ils n'ont pas l'autorité sur la certification et le dépôt du titre ou du diplôme au RNCP.



### Les labels Kezako ?

Depuis 2019, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a mis en place des labels pour clarifier la reconnaissance de l'Etat sur les formations et la qualité, et garantir un contrôle de l'Etat.

Il existe de nombreux labels attribuables aux formations d'enseignement supérieur : certains labels sont attribués aux établissements, d'autres aux diplômes. Pour les diplômes, c'est le cas des labels pour les diplômes nationaux par exemple, ou encore des BTS ou classe préparatoire. Pour les établissements, un label existe pour les établissements d'enseignement supérieur privé à but non lucratif : les EESPIG.

Ces labels sont présents sur la plateforme mais leur nombre important et l'absence de véritable explication sur la plateforme ne permet pas aux candidatEs d'utiliser ces informations à bon escient. Pour le label EESPIG, il n'est pas intégré sur la plateforme et les établissements ne donnent pas toujours d'information sur leur statut.

L'explosion des étudiantEs en alternance et des formations de ce type sur Parcoursup est directement une conséquence de ces critères laxistes et irresponsables. Les formations n'étant contraintes à aucune obligation de transparence sur la non-reconnaissance de leurs diplômes ou titres, les étudiantEs s'engagent dans ces formations sans connaître leurs droits avec la complicité du ministère. Cette situation est alarmante lorsque l'on constate une augmentation des sollicitations pour des cas de défense des droits des étudiantEs dans le privé auprès de la FAGE ou de la médiatrice de l'éducation nationale. Le droit applicable n'étant pas le même et limité, la privatisation a des conséquences directes sur les étudiantEs de ces filières.

### **En finir avec la complaisance dont fait preuve le Ministère avec les formations privées**

Il devient urgent de lutter contre la privatisation de l'enseignement supérieur et redonner la primauté du service public de l'enseignement supérieur. La FAGE veut faire de Parcoursup une plateforme publique favorisant l'accès aux formations publiques. **Ainsi, la FAGE exige une restriction immédiate de l'accès à la plateforme aux formations préparant à un diplôme ou titre reconnu et habilité par l'Etat.** Il est inacceptable qu'une plateforme publique, financée par les contribuables, favorise les formations privées. La FAGE s'indigne face à la complicité des pouvoirs publics dans la privatisation de l'enseignement supérieur. De plus, la FAGE demande à ce que soit exigé pour les formations privées une réponse à des critères stricts en termes de qualité pédagogique, d'encadrement, de taux de réussite, d'insertion professionnelle.

### **En finir avec la concurrence déloyale des formations privées alimentée par des fonds publics**

La complicité de la plateforme dans la privatisation ne s'arrête pas à la possibilité de reconnaître les formations privées et de les légitimer comme offre de formation. Les formations privées bénéficient d'un véritable effet d'aubaine grâce au financement indirect de l'Etat et les spots publicitaires offerts par la plateforme. Bien que la plateforme ne propose pas (encore) de sponsoriser les formations pour améliorer leur référencement, les règles qui régissent la transparence des établissements sur leur statut sont balbutiantes, non contrôlées et parfois inexistantes. Ainsi certains établissements n'hésitent pas à mentir sur leur statut juridique lors du paramétrage de leur établissement et se faire passer pour des établissements publics ou privés sous contrat sans aucune vérification de l'administration. Il s'agit aussi souvent des mêmes établissements qui n'affichent pas tous les frais auxquels sont sujet les candidatEs lors de l'inscription ou encore le statut du contrat lorsque la formation est sous statut d'apprenti (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Pourtant ces frais peuvent influencer les choix des candidatEs et le contrat d'apprentissage ne permet pas de bénéficier des mêmes droits et d'accéder au statut d'étudiantE. **Ainsi la FAGE exige une transparence sur ces formations et un contrôle de l'Etat pouvant aboutir à une amende et une exclusion de la plateforme.**

La privatisation ne s'arrête cependant pas à la plateforme mais aussi dans les stratégies de communication des établissements privés et les techniques marketing utilisées. On assiste ainsi à une prolifération des pratiques commerciales dans l'orientation et la promotion des formations, qui pénalise mécaniquement le secteur public qui n'emploie pas ces méthodes. **La privatisation de l'enseignement supérieur s'étend à une privatisation de l'accès à l'enseignement supérieur et de l'orientation. C'est inadmissible dans un pays où le droit à l'éducation est un droit fondamental.**

Les organismes privés jouent un rôle de plus en plus important dans l'orientation des candidatEs. Le comité éthique et scientifique de Parcoursup a pu déjà le signaler dans son dernier rapport sur les formations en PASS et LASS où les organismes privés de préparation des concours de santé "pratiquent une communication intense auprès des lycées qui tranche avec le manque d'échanges avec les universités sur l'orientation des étudiants entre LAS ou PASS". Si l'on ajoute à cela la part importante jouée par les salons privés dans l'orientation des candidatEs et la part importante des formations privées dans ces salons, l'orientation devient un luxe pour les candidatEs et le secteur public est en train de perdre du terrain face aux formations privées.



Enfin, les établissements privés utilisent régulièrement des méthodes de communication “agressives” pouvant parfois être considérées comme déloyales. Les communications sponsorisées et ciblées sur les réseaux sociaux à destination des candidatEs déçuEs ou sans réponse de la plateforme sont courantes pendant l’été et font partie des stratégies de communication des établissements<sup>1</sup>. Nombreux sont ces établissements ayant recours à des techniques dérivées du marketing multi-niveau, où les étudiantEs eux-mêmes sont les supports de communication des établissements et participent aux bouches à oreille. Ces établissements obligent les étudiantEs, au travers d’UE d’engagement, à participer à des salons, présentation dans des lycées. Bien que ces méthodes soient parfois employées par des formations publiques, la participation à cette communication de l’établissement pour valider ses études ne doit pas revêtir un caractère obligatoire. La Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes dans son rapport de décembre 2022 a pu constater que 30% des établissements contrôlés avaient recours à des pratiques commerciales trompeuses.

**Face à ces dérives, la FAGE appelle à un contrôle plus important des formations privées et des pratiques des établissements par une systématisation des contrôles des établissements privés. Pour prévenir ces phénomènes, la FAGE demande une réglementation plus restrictive sur la publicité employée par les établissements, notamment l’obligation d’affichage de la reconnaissance ou non de sa formation par l’Etat et une limite des dépenses de communication par les établissements.**



**La FAGE s’oppose à la privatisation de l’enseignement supérieur et aux méthodes employées par les établissements privés. Pour garantir un accès au service public, il est indispensable de :**

- La réalisation d’une étude d’impact sur l’influence de la présence des formations privées sur la plateforme dans l’orientation des candidatEs ;
- La limitation de la prolifération des formations en alternance pour que les formations sous statut d’étudiantE restent majoritaires ;
- La pénalisation par une amende et une exclusion de la plateforme des établissements qui n’assurent par une transparence sur leur statut et leurs frais d’inscription ;
- Le contrôle des statuts des établissements sur Parcoursup ;
- La limitation des publicités et promotions excessives des établissements privés ;
- L’information des candidatEs sur la différence entre le statut d’apprentissage et d’étudiantE ;
- La contrainte à un message sur la reconnaissance de la qualité des diplômes lors de la promotion ou publicité pour une formation privée ;
- L’interdiction des pratiques déloyales utilisées par les établissements privés pour promouvoir leurs formations ;
- La limitation des dépenses de communication et de marketing des établissements privés ;
- La restriction de l’accès à la plateforme uniquement aux formations préparant à des diplômes et titres reconnus et habilités par l’Etat et aux formations dédiées à la formation initiale relevant de l’enseignement supérieur public ;
- Systématiser les contrôles des établissements privés hors Parcoursup.

## III/ Refondre une plateforme et une procédure

### A/ Calendrier et modalités concernant la gestion des vœux

La phase de formulation des vœux n'est plus adaptée à la temporalité du nouveau bac.

La formulation des vœux est une étape capitale et tout autant anxiogène de la procédure Parcoursup, structurant et rythmant les admissions. Concernant leur format, **la FAGE réaffirme son opposition à la hiérarchisation des vœux, vectrice d'inégalités et d'auto-censure.** Cependant, dans un but d'information et de meilleure orientation des politiques publiques, **la FAGE demande l'instauration d'un vœu prioritaire.** Ce dernier n'aurait aucune incidence sur l'attribution des places ou le traitement des candidatures par les établissements : son simple objectif serait de permettre de comprendre vers quels vœux le choix des jeunes s'oriente le plus afin de pouvoir apporter des réponses concrètes en termes d'orientation, d'ouvertures de places, et en cas de sollicitation de l'aide de la CAES pendant la phase complémentaire d'admission. Cette possibilité serait laissée au choix des usagerEs de la plateforme et devra être explicitée de sorte qu'elle ne mène pas de nouveau aux stratégies perverses de la hiérarchisation.

D'un point de vue général, les temporalités de la plateforme sont également un point d'intérêt majeur. En effet, le rythme imposé par Parcoursup n'est pas anodin : son articulation avec le rythme des lycéenNEs est primordiale.

Le calendrier Parcoursup 2023 était le suivant :

- Début Novembre - Janvier 2023 : Découverte des formations
- 18 Janvier- 9 Mars : Création du dossier candidat et formulation des vœux
- 9 Mars – 6 Avril : Finalisation des dossiers
- 1er Juin : Début de la première phase d'admission
- 15 Juin – 12 Septembre : Phase complémentaire
- A partir du 1er Juillet : les candidatEs peuvent solliciter une aide de la CAES

Bien que le calendrier ait été largement avancé depuis l'instauration de Parcoursup, les chevauchements sont encore présents, notamment avec le baccalauréat. Ces temporalités créent un climat de stress chez les étudiantEs, qui passent les épreuves du baccalauréat en même temps qu'ils finalisent leurs candidatures Parcoursup. **La FAGE demande que l'ensemble des jeunes puisse appréhender les épreuves du baccalauréat de juin en ayant reçu au moins une proposition d'admission.**

Inutile de rappeler que la période de formulation des vœux est extrêmement stressante pour les candidatEs, qui se voient choisir 10 vœux, en espérant être acceptés parmi ceux-ci. Parcoursup avait lancé en 2022 une fonction de hiérarchisation des vœux sur la plateforme. La FAGE réaffirme son opposition à la hiérarchisation des vœux, créatrice d'inégalités et d'autocensure chez les candidatEs.



Cependant dans un but d'information et de meilleure orientation des politiques publiques, **la FAGE demande l'instauration du vœu prioritaire dès la première phase.** Ce dernier n'aurait pas d'influence sur l'attribution des places ou le traitement des candidatures par les établissements : son objectif serait d'apporter des données chiffrées pour permettre de comprendre vers quels vœux le choix des jeunes s'oriente le plus, afin de **pouvoir apporter des réponses concrètes en termes d'orientation d'ouvertures de places. Ces données permettraient une meilleure orientation des politiques publiques et un meilleur ciblage des filières en tension.** La communication à propos de l'utilité du vœu prioritaire devra se faire auprès des étudiantEs et des institutionnellEs afin d'éviter une incompréhension et une mauvaise interprétation de celui-ci.

Les nouvelles temporalités se situent pendant les épreuves écrites de spécialités du Baccalauréat (20 au 22 Mars). Les bachelierEs se sont alors trouvés dans un climat anxiogène, devant ainsi passer leurs épreuves de spécialités, pendant l'élaboration de leurs dossiers Parcoursup qui peuvent prendre beaucoup de temps selon le nombre de vœux effectués. **La FAGE demande que l'ensemble des jeunes puisse appréhender les épreuves du baccalauréat plus sereinement.**

***Deux points ternissent également cette période de formulation des vœux : L'autocensure et les frais de dossiers limitent les vœux des candidatEs***

L'autocensure est un sujet tabou et nié, sous prétexte que la plateforme d'accès aux études supérieures contient presque toutes les formations, donc que chacunE peut candidater sans restriction. Pourtant, Les attendus sont un «moyen de canaliser ou d'encadrer les aspirations», notamment «de dissuader certains vœux jugés non rationnels» et en visant particulièrement les bachelierEs professionnelLEs et technologiques. Les femmes des milieux populaires sont aussi plus fortement touchées par l'autocensure. De quoi entraîner «une orientation et un accès genré et socialement différencié à l'enseignement supérieur». Citant Thierry Berthet, directeur de recherche au CNRS et spécialiste du décrochage scolaire, Frédérique Weixler souligne que «face aux publics défavorisés, nous avons des attentes différentes : ils sont orientés vers les métiers en tension, ils ne doivent jamais être en retard... Le seuil de tolérance est bas et ils doivent démontrer en permanence qu'ils sont responsables». Un «renforcement des vulnérabilités» qui peut s'appliquer aux élèves de seconde professionnelle.



## Les dispositifs des cordées de la réussite

A la rentrée 2020, les dispositifs de cordées de la réussite ont été généralisés dans les lycées. Ces dispositifs permettent à des établissements d'enseignement supérieur "tête de cordée" de nouer des collaborations avec des collèges et lycées pour accompagner à l'orientation, lutter contre l'autocensure et améliorer l'égalité des chances. Des étudiantEs participent aux actions des cordées de la réussite avec l'animation d'ateliers, du tutorat ou l'organisation de visites.

Les candidatEs peuvent valoriser lors de leur candidature la participation à ces dispositifs. Le bilan de la procédure de Parcoursup en 2022 estime que le pourcentage de lycéenNEs en voie professionnelle ayant reçu une proposition d'admission, dont le parcours a été mentionné dans le dossier, est 6.7 points plus élevé que pour les autres candidatEs. Ce chiffre est de +2.6 points pour les bacs technologiques et +1.3 points pour les bacs généraux.

**La FAGE reste vigilante sur la prolifération de ces dispositifs qui ne doivent pas engendrer de frais supplémentaires pour les étudiantEs engagéEs et demande qu'une valorisation systématique des étudiantEs engagéEs soit réalisée dans leur formation..**

De nombreuses formations publiques (But, BTS, classes préparatoires intégrées dans des écoles d'ingénieurs publiques ou encore des formations paramédicales comme l'orthophonie) ou privées (ergothérapie) demandent des frais de dossiers, nécessaires à la prise en compte du vœu sur la plateforme parcoursup. Ces dépenses vont de 30 à 200€ par vœu ou sous-vœu, somme considérable pour un étudiant. Ces frais de dossiers sont justifiés par les coûts engendrés par le traitement administratif des vœux, par la mise en place d'un entretien, ou encore pour «assurer le sérieux des demandes». En vérité, ces coûts correspondent souvent à un ancien fonctionnement d'admission par concours, qui demandait un coût du fait de la location de salles et de personnel supplémentaire. Par leur admission via Parcoursup, ces formations n'ont plus autant de surcoût lié à la sélection des candidatEs, pourtant les frais de candidature restent présents. **Cette sélection par les moyens financiers est intolérable, et la FAGE s'y oppose fermement.** Ce n'est pas à l'étudiant de pallier le manque de moyens de ladite formation, les formations doivent mobiliser leurs propres moyens afin d'assurer de manière qualitative l'examen des candidatures sans l'imputer aux étudiantes et étudiants.

**La FAGE demande donc la suppression des frais de demande de vœux sur parcoursup, et dénonce cette aberration qui favorise les inégalités sociales et est à l'antipode de l'émancipation, valeur primaire de l'ESR.**



## En bref, la FAGE demande :

- La mise en place du vœu prioritaire et se servir des données récupérées pour améliorer l'orientation des politiques publiques et la prise de décisions ;
- Une communication de manière transparente sur l'utilisation des données apportées par le vœu prioritaire ;
- La suppression des frais d'émissions de vœux, amenant à une discrimination financière et une autocensure pour les jeunes, faute de moyens ;
- Un accompagnement équitable par une formation sur l'orientation indifférenciée pour les professeurEs en charge de l'orientation, qu'ils accompagnent des jeunes en lycée général, technologique ou professionnel ;
- Une opposition à l'instauration d'une hiérarchisation des vœux obligatoire lors de la phase de vœux ;
- La modification de la temporalité des phases de Parcoursup en lien avec la réforme du bac pour diminuer l'anxiété des candidatEs ;
- L'interdiction formelle des frais de dossier pour les formations sur Parcoursup ;
- La permission à l'ensemble des lycéenNEs d'appréhender les épreuves du baccalauréat plus sereinement en assurant une proposition de place à toutes et tous ;
- Que l'ensemble des jeunes puisse appréhender les épreuves du baccalauréat de juin en ayant reçu au moins une proposition d'admission.



## B/ Traitement des candidatures

Annoncé comme un outil majeur de l'orientation au sein de Parcoursup, les attendus peinent à être compris par les usagerEs. En 2020, la Cour des Comptes pointe une "insatisfaction générale" des utilisateurICEs à propos des attendus (la moitié des élèves et le tiers des enseignantEs). Il apparaît que la notion d'attendu est trop souvent utilisée par les composantes à des fins "de sélection", et plus précisément "d'auto-sélection" que d'orientation ou d'information. Par exemple, la mention d'attendus tels que "solide niveau en mathématique" ne répond en aucun cas à l'utilité première des attendus qui est d'aiguiller le jeune sur son orientation, mais s'apparente davantage à des critères de sélection. Dans le meilleur des cas, le jeune fera l'effort de creuser la maquette parfois accessible sur le portail. Dans le pire, il se convaincra seul de ne pas avoir le niveau pour cette formation par un processus d'auto-censure. Face à ce constat, **la FAGE demande de redéfinir de manière claire "l'attendu" auprès des composantes de l'enseignement supérieur**. Ceci devrait même passer par le changement du terme "attendu" vers une terminologie moins contraignante, valorisant les "intérêts", "aspirations", "appétences" des jeunes. Cela permettrait, de pousser le lycéen à faire ses choix d'orientation en rapport avec ce qui lui plaît vraiment et non ce qu'il pense être capable ou non de faire.

### Le processus de classement des candidatEs dans Parcoursup se décompose en plusieurs étapes :

- **Première étape** : les candidatEs formulent des vœux d'admission sur leur espace sans hiérarchisation et avec une limite du nombre de vœux
- **Deuxième étape** : La commission d'examen des candidatures est constituée par le.a cheffe d'établissement
- **Troisième étape** : La commission examine les candidatures, les sélectionne et les classe si le nombre de candidatures est plus important que le nombre de places. Pour les filières non sélectives, seul un classement est réalisé. Pour les filières sélectives, des épreuves ou concours peuvent être organisés pour classer les candidatures. La commission peut utiliser un outil d'aide à la décision algorithmique pour classer les candidatures : soit un outil interne où l'outil de Parcoursup d'aide à la décision (qui comporte un ensemble de paramétrage sur les dossiers des candidatEs). Le classement issu de ces commissions est l'ordre académique. Les formations peuvent faire le choix de volontairement surbooké les propositions d'admission en phase principale.
- **Quatrième étape** : L'algorithme national de Parcoursup est ensuite lancé en prenant en compte des quotas concernant les boursierEs nationaux.ales de lycée et les candidatEs extérieurEs à l'académie. Ces quotas sont définis par le rectorat en lien avec les directeurICEs d'établissement pour les formations concernées. Pour les formations de STS, des quotas sont fixés dans le code de l'éducation et des classements distincts entre filières générales d'un côté, technologiques et professionnelles d'autre part, sont réalisés. L'algorithme détermine un ordre d'appel qui est envoyé aux candidatEs sur Parcoursup. C'est le début de la phase d'admission principale.
- **Cinquième étape** : Phase de gestion des démissions où il y a la possibilité pour les candidatEs de hiérarchiser les vœux et automatiser les réponses aux propositions d'admission
- **Sixième étape** : Une phase complémentaire est ouverte où les candidatEs émettent 10 vœux pour des formations avec des places vacantes. Les commissions ont 8 jours maximum pour classer les candidatEs. Les candidatEs peuvent faire des demandes tout au long de la procédure mais ne peuvent pas candidater dans des formations où iels ont déjà candidaté.
- **Septième étape** : Les candidatEs n'ayant reçu aucune proposition d'admission ou ayant une situation particulière peuvent saisir la commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) gérée par le rectorat. La date de début de cette saisie dépend des situations des candidatEs. CertainEs candidatEs peuvent aussi demander un réexamen des dossiers dans les cas suivants si cela nécessite une inscription dans un lieu particulier : circonstances exceptionnelles tenant à leur état de santé, à leur handicap, à leur inscription en tant que sportif de haut niveau sur la liste mentionnée au premier alinéa de l'article L. 221-2 du code du sport ou à leurs charges de famille.

## *Une transparence des critères de sélection à poursuivre*

À la suite d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil Constitutionnel a statué en 2020 sur la question de la transparence des critères de sélection. La décision rendue permet de trouver un équilibre entre la protection du secret des délibérations des équipes pédagogiques et la publicité des critères en fonction desquelles les candidatures sont examinées et le potentiel recours à un traitement algorithmique. Ainsi depuis 2023, des rapports publics sont disponibles pour chaque formation explicitant les principaux critères de sélection des candidatures de manière qualitative sans accorder une réelle transparence sur les algorithmes locaux comme ça peut être le cas en Angleterre ou en Allemagne. De plus, les critères de transparence devraient davantage expliciter les éléments pris en considération parmi les pièces du dossier du.e candidat.e (lycée d'origine, fiche avenir, lettre de motivation, relevé de notes, etc...).

Pour diminuer la méfiance des candidatEs et familles sur la plateforme Parcoursup, il est nécessaire de diminuer la part de la machine sur l'humainE dans la prise de décision. Une transparence intégrale des algorithmes locaux permettrait aux candidatEs de jauger sa candidature et déterminer plus facilement les attendus et ses chances d'intégrer certaines formations, favorisant son orientation. Aussi, afin de redonner confiance en la procédure, **ces critères doivent être déterminés collégialement et accorder une place aux étudiantEs dans l'élaboration des critères de recrutement. La FAGE demande que les commissions d'examen des candidatures intègrent systématiquement au moins unE étudiantE éluE et que ces critères soient votés en conseil de composante.** Enfin, il est nécessaire pour garantir un égal accès aux formations et limiter la concurrence entre formations publiques, **d'harmoniser les critères de sélection pour les filières similaires sur l'ensemble du territoire, notamment en collaboration avec les C3D pour les formations universitaires**

### **Précision sur la protection du secret des délibérations :**

Dans sa décision n° 2020-834 QPC du 3 avril 2020, le Conseil constitutionnel a notamment jugé que la protection du secret des délibérations des équipes pédagogiques constituait un motif d'intérêt général, qui vise à assurer l'indépendance de ces équipes pédagogiques et l'autorité de leurs décisions.

Il a par ailleurs jugé qu'il était nécessaire qu'à l'issue de la procédure nationale de préinscription et dans le respect de la vie privée des candidatEs, chaque établissement assure, le cas échéant sous la forme d'un rapport, la publicité des critères en fonction desquels les candidatures ont été examinées en précisant, le cas échéant, dans quelle mesure des traitements algorithmiques ont été utilisés pour procéder à cet examen.

Par deux nouvelles décisions n° 433296 et 433297 du 15 juillet 2020, le Conseil d'Etat a jugé que les rapports établis par ces deux universités répondent aux exigences posées par le Conseil constitutionnel dans sa décision du 3 avril 2020. Le Conseil d'Etat a également rappelé que la décision du Conseil constitutionnel n'impose pas, en revanche, la publication ou la communication aux tiers des traitements algorithmiques eux-mêmes et des codes sources correspondants (CE, 12 juin 2019, Université des Antilles, n° 427916, aux tables du recueil Lebon).

## *Pour un encadrement de l'utilisation des données par les commissions*

L'arrêté du 28 mars 2018 fixe la liste des données traitées par Parcoursup et accessibles aux commissions pour le traitement des candidatures. Bien que certains critères soient nécessaires pour pouvoir classer les candidatEs, certains discriminent socialement les individuEs et perpétuent les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. En effet, les rapports mettent en avant les mauvais résultats de la France en termes d'impact social de la réussite à l'école, notamment les derniers résultats de l'enquête PISA de l'OCDE de 20181. Cet impact social peut également suivre les jeunes jusque dans l'enseignement supérieur : un rapport du Sénat du 23 septembre 2021 rappelle que "67 % des enfants de cadres obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur au-delà de la licence, contre seulement 16 % des enfants d'ouvrierEs". De plus,



le Défenseur des Droits rappelle dans une décision prise en 2021 que “le recours au critère du lycée d’origine pour départager les candidatEs en favorisant certainEs candidatEs ou en défavorisant d’autres en fonction du lieu géographique dans lequel l’établissement est situé peut être assimilé à une pratique discriminatoire, s’il aboutit à exclure des candidatEs sur ce fondement.” Pour l’ensemble de ces raisons la **FAGE demande l’anonymisation du lycée d’origine de chaque lycéenNE.**

Aussi d’autres éléments discriminent certainEs candidatEs et ne devraient pas être accessibles pour les commissions. La demande de césure peut par exemple fausser l’avis sur certainEs candidatEs car ce dispositif n’est pas encore accepté par tous les établissements alors qu’il s’agit d’un droit. **La FAGE demande que ce critère soit accessible aux établissements qu’une fois le vœu validé.** Le classement en interne ne doit pas non plus être déterminant pour poursuivre ses études. **La commission doit évaluer uniquement la capacité des candidatEs à réussir et poursuivre les études choisies et non pas chercher à mettre en concurrence les candidatEs entre eux.**

Enfin certains éléments remplis par l’établissement d’origine peuvent influencer l’étude des dossiers alors qu’ils sont parfois partiels et subjectifs. La fiche avenir et l’avis du responsable d’établissement sont trop souvent liés à la relation interpersonnelle avec le.a candidatE. Les responsables pédagogiques ne doivent pas pouvoir déterminer l’avenir d’un jeune lors de son passage du bac. La capacité à réussir des études supérieures ne dépend pas uniquement de son investissement au lycée et de ses résultats, l’égalité des chances doit être garantie, et ainsi permettre à chaque candidatE d’accéder à des études en accord avec sa maîtrise des attendus et sa motivation. **La FAGE demande la suppression des éléments quantitatifs paramétrés sur la fiche avenir et l’avis du chef d’établissement présents dans le dossier des candidatEs.**



## En bref, la FAGE demande :

- La mise en place de réponses justifiées systématiques pour chaque refus de vœu, tel qu’annoncé ;
- La modification du terme “attendu” vers une terminologie moins contraignante, valorisant les “intérêts”, “aspirations”, “appétences” des jeunes ;
- L’explicitation des critères de sélection quantitativement dans les rapports publics des formations ;
- Rendre les algorithmes locaux accessibles et transparents ;
- L’obligation de la présence d’unE représentantE étudiantE en commission d’examen et faire voter les critères en conseil ;
- L’anonymisation du lycée d’origine pour les commissions d’examen afin de lutter contre les discriminations ;
- La suppression du classement des élèves dans les classes ;
- Rendre la demande de césure du.de la candidatE visible, uniquement une fois le vœu est validé définitivement par ce.cette dernierE;
- La suppression des critères quantitatifs de la fiche avenir et l’avis du.de la cheffE d’établissement.

## ***C/ Les bachelierEs en filière générale, favoriséEs au dépend des autres candidatEs***

Le 10 juillet 2023, 110 431 candidatEs n'ont pas reçu de proposition parcoursup, dont 59 357 lycéenNEs. En parallèle, 32 784 personnes ont quitté la plateforme avant de recevoir une proposition, dont plus de 23 000 lycéenNEs. 4 383 candidatEs, en grande majorité des lycéenNEs, ont sollicité l'accompagnement d'une CAES. Ces commissions vont notamment s'appuyer «sur le nouveau dispositif *Ambition emploi* mis en place dans le cadre de la réforme des lycées professionnels. En 2022, près de 19 000 candidatEs ont saisi les CAES et ont été accompagnés», avec in fine «160 lycéenNEs sans solutions». En 2023, ce sont donc 86,6% des étudiantEs qui ont reçu une proposition parcoursup avant le 10 juillet.

Si ces statistiques et chiffres paraissent prometteurs, ils donnent pourtant une information incomplète, et occultent plusieurs problématiques d'accès. Premièrement, ces statistiques ne prennent pas en compte les élèves qui ont reçu une offre de formation mais qui l'ont refusée, car elle ne correspond pas à leur projet. Ces chiffres ne montrent pas non plus combien d'élèves, parmi ceux qui ont eu une admission, ont choisi d'aller dans une filière tout en sachant qu'iel se réorientera l'année suivante, car iel n'a pas eu le vœu correspondant à son projet. Si on écarte ces profils lors de la présentation d'efficacité de la plateforme, il ne faut pas ensuite s'étonner du coût lié à la réorientation, "*trop important*" pour notre Président.

Concernant les refus, Sylvie Retailleau émet l'idée que les établissements donnent une explication de façon systématique, afin que le.a candidatE sache quoi améliorer : "*Cela pourrait se faire sous la forme de pré-réponses à cocher par l'école, s'il s'agit de notes insuffisantes, de la capacité d'accueil déjà atteinte... C'est la prochaine étape.*" Les candidatEs, s'ils n'ont reçu aucune réponse, sont accompagnés par la CAES : iels reçoivent un message et un sms les informant de l'ouverture des CAES et les équipes Parcoursup les contacteront également par téléphone pour leur expliquer en quoi consiste l'accompagnement proposé par les CAES et les inviter à les solliciter. L'accompagnement personnalisé de la CAES prend fin lorsque le.a candidatE obtient une proposition d'admission.

Comme précisé plus tôt, la plateforme Parcoursup ne permet malheureusement pas à l'ensemble de ses usagerEs d'obtenir une place dans l'enseignement supérieur. Ainsi, il existe déjà plusieurs dispositifs pour les aider, insuffisants cependant. La phase complémentaire de Parcoursup qui se déroule après la phase principale n'est pas assez claire, tant dans ses objectifs que dans ce qu'elle a à offrir aux candidatEs. Pour certainEs, ce sont dès les premiers jours de la phase principale qu'ils et elles savent qu'aucune formation ne leur sera proposée par ce biais, et trop peu ont connaissance de cette phase complémentaire. **La FAGE demande que l'ensemble du déroulé de Parcoursup puisse être communiqué et compris par ses usagerEs, tant au lycée que directement sur la plateforme par des contenus cohérents et adaptés.** Ce de manière visuelle et dynamique, à l'image d'une barre d'avancée intégrant les différentes étapes.

Concernant l'accès aux Commissions d'Accès à l'Enseignement Supérieur (CAES), cette procédure est encore plus opaque et doit être explicitée. Les candidatEs sur la plateforme n'ont pas connaissance du droit à l'accompagnement dont iels peuvent bénéficier. **La FAGE demande une meilleure communication sur l'accès aux droits académiques des candidatEs, notamment concernant la CAES.** D'un point de vue général, **Parcoursup doit devenir une véritable plateforme d'accès aux droits concernant l'entrée dans l'enseignement supérieur**, pour les lycéenNEs mais aussi pour les publics en réorientation ou les personnes souhaitant reprendre leurs études.

### ***Les candidatEs en reprise d'étude ou réorientation, les grands oubliés***

Comme le relève le dernier rapport en 2023 du comité d'éthique et scientifique de Parcoursup, la plateforme avait initialement été prévue pour les néo-bachelierEs sans prévoir l'arrivée massive des candidatEs en réorientation et reprise d'études. Pourtant en 2023 629000 lycéenNEs étaient inscritEs sur les 917 000 candidatEs, soit 68%. Ce chiffre est en légère hausse par rapport à 2022 où 10% des inscritEs avaient un



projet de reprise d'étude, 21% étaient inscritEs dans une formation et souhaitaient se réorienter ou s'inscrire dans l'attente des résultats de leur année, et 65% étaient lycéenNEs. L'objectif initial de la plateforme s'est donc amplement élargit et un nouveau public l'utilise par obligation, se retrouvant face à un algorithme et des procédures qui ne les favorisent pas.

Quand on regarde les dernières réponses d'admission au 08 juillet 2023, 80.8% des candidatEs avaient reçu une proposition d'admission alors que 90.6% des candidatEs lycéenNEs avaient reçu une proposition d'admission. Ce chiffre est plus inquiétant lorsque l'on regarde les chiffres du dernier rapport du comité éthique et scientifique de Parcoursup qui a pu analyser les données de l'enquête Parcoursup + et le cas des candidatEs en reprise d'étude. A l'issue de la procédure, 37% des candidatEs en reprise d'étude étaient sans proposition d'admission, 16% des candidatEs en réorientation et 5% des néo-bachelierEs. Pour les candidatEs en reprise d'étude, seulement 16% quittaient la plateforme avant d'avoir reçu une proposition, un chiffre similaire à celui des néo-bachelierEs (13%). Ce constat est expliqué par une enquête réalisée en 2022 par le réseau FCU qui montre que 53% des établissements imposent le passage par Parcoursup pour les cas de reprise d'étude, le reste s'adresse directement aux services des universités.

Au vu du désavantage irrémédiablement subi par les candidats en réorientation, La FAGE demande que soit repensé la procédure que doit suivre ces candidats afin de ne pas être pénalisé par un algorithme figé. Cela par une procédure parallèle ou la mise en place d'un quota lors de la phase d'admission.

### *Des candidatEs défavorisés par leur profil atypique*

Les similitudes entre les candidatEs en reprise d'étude et en réorientation restent leur différence de profil avec les candidatEs "classiques" que sont les bachelierEs. Ainsi leur dossier ne comprend pas les mêmes éléments et dès lors que les algorithmes locaux et critères de sélection sont centrés sur les éléments quantitatifs (notes), ces candidatEs sont défavoriséEs et ne bénéficient pas du même traitement. C'est ce phénomène qui entraîne une différence du nombre d'admission et de propositions d'admission pour ces candidatEs puisque la plupart des méthodes de sélection des établissements sont des algorithmes dont les critères sont basés pour des profils de bacheliers sauf lorsque les formations intègrent des profils différents. C'est le cas des IFSI qui ont développé des critères pour les cas de reprise d'étude où leur dossier est davantage analysé lors des commissions. Au final, cela dépend du traitement de la commission et du bon vouloir de celle-ci pour revaloriser ces candidatEs.

Ces inégalités sont amplifiées par la phase complémentaire, qui pourtant favorise ces candidatEs. 9 181 étudiantEs en réorientation avaient reçu une proposition d'admission en 2022 en phase complémentaire, soit 12.4% des candidatEs ayant reçu une proposition d'admission en phase complémentaire. Une proportion plus importante que le nombre de candidatEs en réorientation (10% en 2022), surtout quand on sait qu'une partie importante s'inscrit pour sécuriser son avenir en attendant ses résultats. Ces chiffres sont expliqués par le fonctionnement de la phase complémentaire. Durant la phase complémentaire les commissions reçoivent les candidatures au compte-goutte et sont obligées de déterminer pour chaque dossier si une proposition d'admission leur est envoyée ou non. Ainsi ces dossiers échappent aux règles des algorithmes et favorisent les candidatures atypiques. La situation idéale pour ces profils reste donc de ne pas candidater en phase principale pour pouvoir candidater en phase complémentaire et recevoir davantage de proposition d'admission... Car les candidatEs ne peuvent demander en phase complémentaire un vœu identique à la phase principale. Et cela révèle toute la problématique de l'algorithme, et il n'est bien sûr pas possible de demander à une catégorie des candidats de ne pas candidater ou bénéficier de l'une des phases. Cela montre qu'une alternative doit être créée.

## *Les filières professionnelles et technologiques, désabusées par la plateforme*

Bien que des efforts aient été fait pour développer l'offre de formation et les propositions d'admission pour les bachelierEs des filières professionnelles et technologiques, on constate depuis 2019 une augmentation de ces candidatEs quittant la plateforme. Pour les filières professionnelles, 15.1% des bachelierEs quittaient la plateforme en ayant reçu au moins une proposition d'admission alors qu'ils étaient 12.1% en 2019. Pour les filières technologiques ce chiffre est passé de 8.6% en 2019 à 10.6% en 2022. Les raisons peuvent être multiples : croissance de l'offre privée hors parcoursup, augmentation des décisions d'arrêt d'étude, augmentation des propositions d'admission sur parcoursup pour ces filières. Dans tous les cas cela relève un désintérêt pour la plateforme. Ainsi, **la FAGE demande une enquête sur la satisfaction spécifiquement des candidatEs de ces filières pour vérifier que l'augmentation des propositions d'admission ne se fait pas au dépend d'une baisse de la qualité dans l'orientation.** Ces éléments permettraient d'améliorer les propositions d'admission pour ces filières notamment lors du recours aux CAES.

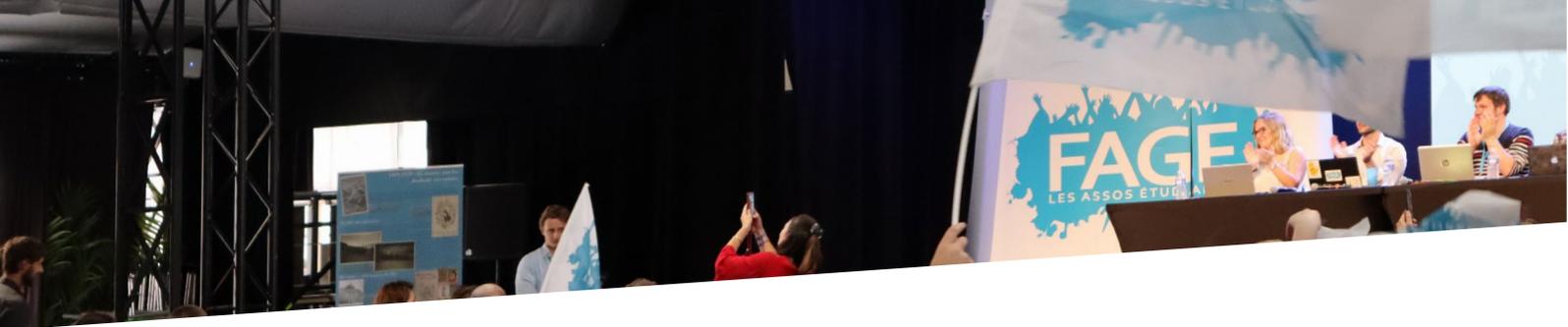
Ces filières de baccalauréat disposent de formations spécifiques qui leur sont destinées, notamment les STS et BUT. Des quotas ont été fixés pour ces formations et les classements sont parfois distingués entre les filières technologiques et professionnelles, et celles générales. Cependant certains établissements défavorisent ces candidatEs lors de leur critère de sélection. C'est le cas par exemple des bacs ST2S en région PACA qui sont pénalisés par commission d'examen des vœux des IFSI, le comité éthique et scientifique de Parcoursup révèle qu'il s'agit de la seule région où les candidatEs en série technologique admisEs sont inférieurs à 34%. En Bretagne le même comité estime que la sélectivité pour les bacs technologiques en IUT est plus importante que les bacs généraux alors même qu'un quota de 50% de ces bacs est imposé, à cela s'ajoute un désintérêt pour les formations en IUT des bacs technologiques. Le "choix" dans la poursuite d'étude pour ces candidatEs semble grandement limité aux politiques territoriales et critères de sélection des établissements. Ainsi, **la FAGE demande que les critères d'admission pour les bacs technologiques et professionnels soient harmonisés pour garantir un égal accès à l'enseignement supérieur et repenser l'offre de formation à destination de ces candidatEs.**

Depuis 2017 dans 3 régions de France, puis 8 autres en 2018, une expérimentation pour l'accès des bacs professionnels en STS est en cours. Dans ces régions, l'avis de conseil de classe de terminal pour l'admission en STS prime sur le dossier des candidatEs. Ces mesures se substituent à une réelle politique publique d'accompagnement à l'orientation des bachelierEs et limite le choix des candidatEs. **La FAGE s'oppose à ce dispositif et défend une amélioration des dispositifs d'accompagnement à l'orientation des candidatEs.**

## *Repenser la phase complémentaire pour en faire une procédure favorisant les profils "atypiques"*

La phase complémentaire est la seule phase où les candidatures sont examinées en totalité et sans traitement algorithmique. En effet, les commissions reçoivent au compte-goutte les dossiers et doivent proposer une admission ou refuser les candidatEs sans les placer dans les classements. Cette procédure favorise en grande partie les candidatEs en réorientation et reprise d'étude comme nous l'avons vu. Cependant le fait de ne pas pouvoir recandidater en phase complémentaire à des formations de la phase principale pénalise ces candidatEs et ne garantit pas leur satisfaction. **La FAGE demande donc à ce que ces candidatEs puissent émettre les mêmes vœux en phase complémentaire qu'en phase principale.**

La particularité de cette procédure et l'absence de traitement algorithmique doit pouvoir permettre une meilleure étude des candidatures et constitue une réelle opportunité pour les candidatEs discriminés par la plateforme. En lien avec la politique de quota défendue par la FAGE, des effectifs réservés à la phase complémentaire et fixés par le rectorat en lien avec les CAEN devraient être instaurer.



Les particularités des étudiantEs en réorientation et reprise d'étude ne permettent pas à ces candidatEs d'être suffisamment bien accompagnésEs dans leur projet d'étude. Pour les situations en réorientation, ces dernierEs sont en général inscritEs dans une formation, il revient donc à l'établissement de réaliser un accompagnement à la réorientation des candidatEs. De ce fait **il est primordial de développer des passerelles entre formations pour garantir une poursuite d'étude sans forcément devoir passer par la plateforme et repartir au niveau bac.**

Les candidatEs en reprise d'étude sont considérésEs comme ceux n'étant pas inscrit dans une formation l'année précédant la candidature. Depuis le questionnaire Parcoursup +, certaines données sont accessibles pour ces candidatEs. Sur les 69 644 répondantEs, 60 504 n'étaient pas scolariséEs et seulement 13.6% étaient étudiantEs. Ce questionnaire révèle la diversité des profils qui pour certainEs recherchent des formations professionnelles continues et d'autres une poursuite d'étude. Il devient donc nécessaire de différencier les candidatEs qui ont un réel projet de poursuite d'étude en formation initiale des autres. **La FAGE demande à ce que la plateforme reste une plateforme d'accès à la formation initiale et que soit développé une communication améliorée sur la formation continue et un accompagnement par le ministère du travail pour ces candidatEs.**

### *Les CAES, un cache misère pour corriger des algorithmes inhumains*

Les CAES ont été créées dès le début de la plateforme pour garantir le droit pour toutE bachelierE d'accéder aux études supérieures. Depuis la mise en place de la plateforme le nombre de recours à la commission diminue mécaniquement avec l'augmentation du nombre de proposition d'admission. ToutE candidatE n'ayant pas reçu de proposition d'admission peut saisir la commission et certains peuvent aussi demander un réexamen de leur dossier : les candidatEs en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant, les sportifVEs de haut niveau inscritEs sur liste ministérielle ou les candidatEs avec charge de famille. Cette procédure a ainsi été pensée dès le départ pour corriger les défauts de la plateforme qui ne propose pas de discrimination positive pour ces candidatEs.

Ainsi chaque année ces commissions reçoivent les recours des candidatEs délaissésEs sans proposer de véritables alternatives pour corriger les défauts de l'algorithme en lui-même et les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. **La FAGE propose de redonner une place prépondérante à cette commission pour corriger les inégalités d'accès à l'enseignements supérieur et favoriser certainEs candidatures discriminées via la publication de rapports publics.** En effet, dans cette commission à l'issue de la procédure de parcoursup un rapport public sur les candidatEs ayant saisi la commission serait établi pour fixer des objectifs et amélioration pour les prochaines campagnes. Pour assurer une représentation des intérêts des étudiantEs, **des représentantEs étudiantEs seraient désignéEs pour participer à cette commission.**

La procédure doit être repensée pour mieux cerner la volonté des candidatEs et éviter de choisir à leur place mais de réellement leur proposer un choix en cohérence avec leurs envies. Les candidatEs doivent être consultésEs ou entendusEs pour que la commission propose des admissions en accord avec leurs projets. Ainsi, pour s'assurer de cette concordance entre projet d'orientation et proposition d'admission, **la FAGE demande à ce que les profils ayant recours aux CAES et le nombre de validation des propositions d'admission soient publiés dans les rapports publics des CAES.**

**L’algorithme national de parcoursup doit être un outil de correction des inégalités d’accès à l’enseignement supérieur.**

### *Vers une nouvelle politique de quotas*

Aujourd’hui l’algorithme national n’a qu’une fonction de discrimination positive via l’instauration de certains quotas fixés par le rectorat ou directement dans le code de l’éducation : part de boursierEs de l’éducation nationale, part d’étudiantEs hors académie, part de bachelierEs technologiques ou professionnels. Ces quotas devraient être fixés par une commission collégiale intégrant des représentantEs étudiantEs comme les CAEN (conseil académique de l’éducation nationale), les quotas doivent répondre à des enjeux de correction des inégalités d’accès à l’enseignement supérieur et promotion sociale. Ainsi, à l’issue de la procédure de Parcoursup, il est nécessaire que ces quotas soient pensés pour corriger ces inégalités et améliorer la plateforme en s’inspirant des rapports publics des CAES.

Pour promouvoir l’accès à l’enseignement supérieur, de nouveaux quotas ou effectifs pour les personnes en situation de handicap, certaines filières de bac, candidatEs en ZEP ou les sportifs de haut-niveau par exemple, pourraient être instaurés et les seuils décidés par les CAEN en fonction des académies. Ces candidatEs pourraient ainsi bénéficier de reclassement par la plateforme Parcoursup comme c’est le cas dans certainEs pays. Ainsi, **la FAGE demande une réflexion globale sur la politique de discrimination positive pour lutter contre les inégalités d’accès à l’enseignement supérieur.**

### *Lutter contre la sélection à l’université et défendre une territorialisation du service public de l’enseignement supérieur*

Comme le signale le dernier rapport du comité éthique et scientifique de Parcoursup, “l’introduction par la loi ORE d’un classement dans toutes les formations conduit à s’interroger sur la pertinence du distinguo entre formation sélective et non sélective”. Depuis la loi ORE en 2018, les filières non sélectives en tension ont recours au classement pour départager les candidatEs puisque les places sont limitées. Ainsi, une sélection au mérite a voulu être proposée comme la solution la plus juste au dépend de l’égal accès aux universités pourtant inscrit dans le code de l’éducation. **La FAGE lutte contre la sélection à l’université et demande qu’une solution technique soit proposée pour garantir un accès à l’enseignement supérieur pour tout titulaire d’un baccalauréat.**

Pour garantir ce droit, **la FAGE demande la modification de l’algorithme national afin qu’au moins une proposition d’admission en formation non sélective dans l’établissement le plus proche du lycée d’origine du candidatE soit proposé aux candidatEs lors de la phase principale.** Si les candidatEs n’ont pas effectué de candidature pour des formations non sélective, **ces dernierEs pourraient saisir la CAES pour obtenir au minimum une proposition d’admission pour une formation non sélective dans l’établissement le plus proche de son lycée.** De ce fait, **les rectorats seraient contraints de fixer des capacités d’accueil dans les formations non sélectives en fonction de cette contrainte de garantie d’accès à l’enseignement supérieur.**



## En bref, la FAGE demande :

- Une explicitation du fonctionnement des CAES (Commission d'Accès à l'Enseignement Supérieur) pour plus de transparence ;
- L'intégration sur toutes les pages de la plateforme d'un onglet sur la temporalité des phases sur Parcoursup ;
- Une communication sur l'accompagnement possible de la CAES en cas de non-acceptation dans les formations demandées ;
- Une explicitation de la phase complémentaire de Parcoursup aux usagerEs ;
- La promotion de la CAES pour que chaque élève comprenne ce dispositif et se saisissent davantage de ce dispositif ;
- L'extension ou le doublage de la CAES par un encadrement de réflexion sur l'orientation, si la proposition d'admission ne correspond pas au projet du/de la candidatE, afin qu'il/elle puisse obtenir un cadre et une équipe sur lequel se reposer pour construire son projet ;
- La revalorisation des filières professionnelles et technologiques dans les critères de sélection ;
- La suppression de la prépondérance de l'avis du conseil de classe sur la poursuite d'étude des bacs professionnels ;
- La réalisation d'une enquête sur la satisfaction spécifiquement des candidatEs des filières professionnelles et technologiques ;
- La réservation de places en phase complémentaire pour les candidatEs aux profils atypiques fixés par les CAEN (Conseil Académique de l'Education National) des rectorats ;
- La possibilité pour les candidatEs en réorientation et poursuite d'étude de candidater aux mêmes vœux en phase complémentaire et en phase principale ;
- La systématisation de l'accompagnement des étudiantEs en réorientation par leur établissement d'origine ;
- Le développement des services d'orientation des universités pour accompagner les étudiantEs dans leur réorientation ;
- La suppression des formations continues de la plateforme, le développement d'une communication améliorée sur la formation continue et un accompagnement par le ministère du travail pour ces candidatEs ;
- La réalisation d'un rapport public chaque année sur les recours aux CAES ;
- La mise en place de différents quotas académiques dans les CAEN ;
- Une réflexion globale sur les quotas pour lutter contre les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur ;
- La proposition d'au moins un vœu d'admission en filière non sélective aux candidatEs néo-bachelierEs dans l'université la plus proche de son lycée ;
- La modification de l'algorithme national afin qu'au moins une proposition d'admission dans une formation non sélective de l'établissement le plus proche du lycée d'origine du candidatE soit proposée aux candidatEs
- Une réflexion sur la procédure que doit suivre les candidatEs afin de ne pas être pénalisé par un algorithme figé. Cela par une procédure parallèle ou la mise en place d'un quota lors de la phase d'admission.

## **IV/ Faciliter l'arrivée dans l'enseignement supérieur**

### **A/ La mobilité, une étape qui se doit d'être un outil d'émancipation et non un frein**

La mobilité constitue une étape cruciale dans le parcours de toutE jeune se retrouvant en situation de décohérence. Qu'elle soit nationale ou internationale, elle constitue un véritable outil d'émancipation de la jeunesse et représente plus qu'un simple changement de lieu d'étude. Choisir une formation dans une région différente peut être une décision courageuse, mais elle ouvre la voie à une série d'expériences enrichissantes. Par conséquent, il est nécessaire que les aides et accompagnements à la mobilité fassent l'objet d'une visibilité accrue.

Les candidatEs doivent être mieux informés sur les différents dispositifs d'aide et notamment **l'aide à la mobilité de Parcoursup**. Cette aide, soumise aux conditions d'être bénéficiaire d'une bourse de lycée l'année scolaire précédente, d'être inscrit sur la plateforme Parcoursup pendant l'année en cours et avoir confirmé au moins un vœu en dehors de l'académie de résidence, s'élève à 500€. Malgré la présence du bouton "Mobilité" sur la plateforme, l'aide doit faire l'objet d'une demande en ligne via le site de messerviceetudiant. Cette aide est versée par le Crous d'accueil en une seule fois en début d'année universitaire, et est cumulable avec les autres aides. **Les candidatEs doivent pouvoir être mieux informés sur cette bourse de mobilité et de ses modalités.** Face à ces constats, nous demandons à ce que cette aide fasse l'objet d'une demande automatique au sein de la plateforme Parcoursup, excluant la nécessité de remplir un formulaire hors Parcoursup (par exemple lié au Dossier Social Etudiant).

Quant à la mobilité internationale au cours du cursus, de nombreux programmes et initiatives sont mis en place, tels que les programmes d'échange d'étudiants, les accords de coopération entre institutions ou encore les bourses d'études internationales. De ce fait, **il est essentiel de rendre visibles les possibilités d'échanges au sein des cursus**, ainsi que les diverses aides mises à la disposition des étudiantEs et leurs critères, dès l'étape du choix, constituant ainsi une aide pour les jeunes dans la planification de leur projet d'étude ainsi que dans la projection dans des études à dimension internationale. Les bénéfices d'une mobilité à l'étranger, pour le jeune et sa formation, ne sont plus à prouver.

L'orientation correcte et la clarté des processus restent les réponses ultimes aux problématiques soulevées, puisque l'étudiantE est généralement submergéE par la quantité d'information qu'iel reçoit, doit traiter pour en tirer les choix judicieux sur lesquels iel construit son avenir. Pour les futurEs étudiantEs qui quittent leur résidence familiale, n'ayant aucune attache même amicale dans leur nouvelle ville d'étude, **les événements d'accueils, la vie étudiante et le tissu associatif doivent apparaître explicitement lors de la sélection des vœux afin de faciliter l'intégration de l'étudiantE.** L'usage de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (dans sa forme action transverse ou FSDIE) peuvent aussi faire l'objet d'une mise en valeur sur la plateforme, notamment par le biais d'une communication des projets réalisés grâce à elle.



## En bref, la FAGE demande :

- Une lutte contre le non-recours à l'aide à la mobilité Parcoursup en rendant son versement automatique ;
- La mise en lumière des possibilités de mobilités internationales et aides pour les réaliser dès le choix du vœu pour l'entrée dans une formation ;
- La présentation des éléments inhérents à l'entrée dans la vie étudiante (tissu associatif, événements de rentrée, etc.) sur la plateforme dès la formulation du vœu.

### ***B/ L'accompagnement des néo-étudiantEs par l'application des PAP, une étape à ne pas négliger***

Une nouveauté dans le paysage français de l'enseignement supérieur a été introduite en même temps que la plateforme Parcoursup : la possibilité pour les établissements de répondre "Oui, si" à unE candidatE dans l'une de leurs formations. Ce "Oui, si" est destiné à des candidatEs dont les équipes pédagogiques pensent, au vu de leur dossier scolaire et principalement de leurs notes, qu'ils pourraient avoir des difficultés à réussir leurs études sans un accompagnement particulier. Ce dispositif permet donc à de futurEs étudiantEs de bénéficier d'un Parcours d'Accompagnement Personnalisé (PAP), qui, en fonction de ses modalités d'application, permet à l'étudiantE d'obtenir des clés qu'il ou elle ne possédait précédemment pas pour réussir ses études.

Actuellement, selon les chiffres du MESR en 2019, **21,2% des étudiantEs qui suivent un parcours «oui si» passent en deuxième année de licence**, contre 45,5% en licence classique. Presque 50% (48,9%) des étudiantEs en licence aménagées sont de nouveau en première année d'études en N+1, Presque 30% (29,9%) ont quitté l'université, et seulement 20% sont passés en 2e année.

Beaucoup de ces PAP sont malheureusement déployés comme de simples licences en 4 ans ou des cours supplémentaires. Cependant, ces dispositifs vont souvent être perçus comme une pénalité par les étudiantEs qui ne vont pas comprendre pourquoi leur parcours est assujéti à un PAP. **Il est donc primordial de développer des PAP cohérents avec les besoins des étudiantEs mais répondant aussi aux idées reçues : moins de cours magistraux et plus de travaux dirigés, classes inversées, bilans réguliers, contrôle continue renforcé, etc. De plus, la FAGE demande que le "Oui, si" soit transformé en "Oui, avec" afin que la condition qu'implique le PAP puisse plutôt ouvrir sur le dispositif que vécu comme une contrainte.**

Ces parcours peuvent ainsi consister en une réelle chance de réussite pour les étudiantEs avec l'élaboration d'un suivi plus individualisé, correspondant aux besoins de l'étudiantE. Néanmoins, il nous paraît essentiel de souligner que ces parcours peuvent également être de réels objets de stigmatisation pour les étudiantEs les suivant. En effet, en fonction de leur forme, la mise à l'écart de certainEs étudiantEs peut être un facteur de décrochage et d'abandon par manque d'intégration dans la communauté universitaire.

**Les PAP doivent ainsi allier développement des connaissances académiques et transversalité de mise en application de ces dernières pour tendre vers un meilleur développement des compétences de l'étudiantE afin d'obtenir des clés de réussite.** L'étudiantE doit ainsi avoir un maximum d'autonomie afin que l'acquisition des connaissances et compétences se fassent plus efficacement.

Enfin, **nous demandons une véritable transparence, un retour et un suivi de l'application des PAP sur le territoire et au local.** Afin d'entrer dans une dynamique d'amélioration continue de ces dispositifs encore trop peu démocratisés.



## En bref, la FAGE demande :

- Le remplacement de la mention "Oui si" par "Oui avec" pour réduire les préjugés et mieux décrire le dispositif ;
- La lutte contre la stigmatisation des étudiantEs en parcours oui si pour veiller à une intégration universitaire vectrice d'épanouissement grâce à un cadrage et à un réel accompagnement du "Oui Si" ;
- Mettre l'étudiantE au cœur de son développement personnel et universitaire pour une meilleure acquisition des connaissances et compétences, en faisant des PAP les précurseurs en matière de pédagogie innovante ;
- Un suivi de l'application des PAP sur le territoire et au local et une évaluation de son efficacité, passant par une évaluation de la réussite des étudiantEs en PAP.

### *C/ Une évolution globale de l'Enseignement avec un grand "E"*

Si exigence il y a à faire évoluer l'enseignement secondaire afin de mieux préparer les futurEs étudiantEs au supérieur, réciproquement, l'enseignement et le cadre délivré en première année de licence doit également s'améliorer en conséquence. Cette dernière partie de la contribution n'exposera pas toute la réflexion pour une amélioration de la formation dans les cycles du supérieur et la qualité de la vie étudiante, tant le chantier est grand. Cependant, il convient de poser et réaffirmer des bases, dans la continuité de notre volonté de refonte de l'interface entre l'enseignement secondaire et le supérieur.

En premier lieu, certes il est indispensable de réformer l'enseignement secondaire, mais cela doit aller de pair avec une refonte du premier cycle universitaire. Actuellement, tant au lycée qu'à l'Université, les parcours sont trop linéaires bien qu'une évolution soit en cours suite à l'arrêté licence précédemment citée de 2018, relatif au diplôme national de licence et la mise en place notamment de l'approche par compétences de la formation. Nombre de nouveaux bacheliers se sentent toujours autant désemparés à leur entrée à l'université pour diverses raisons.

La FAGE avec ses fédérations, doivent continuer de militer activement pour renforcer l'accompagnement des étudiants lors de leur transition vers l'enseignement supérieur. Au travers notamment du tutorat, prouvé comme étant extrêmement efficace, assure aux étudiants un sentiment de soutien, les aide à avancer et à bénéficier d'un entourage bienveillant sans jugement. Ces initiatives réduisent significativement le taux d'échec lorsqu'elles sont appliquées adéquatement. À ce jour, le tutorat est largement répandu dans les filières des formations en Santé. La FAGE sont résolue à étendre ce système à tous les cursus universitaires. Il est également primordial de valoriser et de reconnaître au sein du cursus des étudiantEs tuteurs le rôle du tutorat afin d'en encourager son développement.

Dans cette optique de soutien, la FAGE suggère la création d'une Charte d'accueil universel pour les étudiants sur les campus. Elle énumérerait diverses activités à proposer aux nouveaux étudiantEs, en insistant notamment sur un accueil par leurs pairs et en cataloguant les initiatives des associations étudiantes en début d'année. Ceci garantirait un accueil de qualité supérieure.



En outre, les cursus de licence sont actuellement segmentés en grands domaines distincts, limitant la transversalité. C'est pourquoi la FAGE plaide pour la généralisation de licences portails multidisciplinaires avec une spécialisation graduelle. Chaque grand domaine offrirait une première année commune suivie d'une spécialisation croissante. Ce système encouragerait une approche plus interdisciplinaire et simplifierait les réorientations. Il est aussi crucial d'augmenter la proportion de cours optionnels ou d'unités d'enseignement «libres», afin d'élargir le spectre des compétences de chaque étudiantE.

Les formations en première année de licence à l'université doivent évoluer pour s'adapter à un monde académique et professionnel en constante mutation. Ainsi, une plus grande flexibilité dans ces formations est primordiale pour permettre aux étudiantEs d'explorer librement leurs aspirations et de naviguer à leur rythme à travers le contenu académique. En parallèle de cet apprentissage universitaire, il est essentiel de reconnaître et de valoriser les compétences acquises par les étudiantEs au lycée lors d'activités extrascolaires. Ces compétences, souvent transversales, peuvent enrichir leur profil et leur parcours universitaire. Afin de faciliter cette intégration, une révision de l'emploi du temps s'impose. La FAGE demande donc la mise en place au sein des politiques vie universitaire des établissements, une réflexion autour du temps étudiant et son amélioration, avec l'instauration d'une après-midi banalisée chaque semaine. Cela pourrait ainsi offrir aux étudiantEs l'opportunité de s'engager dans des activités extra-universitaires, qu'elles soient culturelles, sportives, associatives ou professionnelles. Cette démarche serait en adéquation avec notre demande d'un enseignement au lycée inclusif, ouvert et préparatoire à la transition vers l'enseignement supérieur.

D'autre part, l'évaluation à l'université doit elle aussi être repensée. Au lieu de se focaliser uniquement sur des connaissances théoriques, l'accent doit continuellement être mis sur une approche par compétences. A l'aune de ce qu'a apporté la réforme de l'arrêté licence de 2018 sur les modalités de contrôles de connaissances et de compétences qui trouve son écho dans l'amélioration de la prise en compte des compétences acquises au lycée. Cette approche par compétences doit être renforcée et mise en place dans l'ensemble des enseignements. Cette évaluation doit continuer d'évoluer dans le sens de l'intégration de la prise en compte des compétences acquises à la fois au sein du cursus universitaire et en dehors, reconnaissant ainsi la richesse des expériences individuelles des étudiants. Ce type d'évaluation, axé sur la reconnaissance des compétences holistiques, permettra une meilleure préparation des étudiants au monde professionnel et valoriserait leurs diverses expériences, qu'elles soient académiques ou extra-académiques.



## En bref, la FAGE demande :

- Le développement du tutorat généralisé à l'ensemble des filières et la valorisation de ce dernier au sein du cursus des tutrices et tuteurs ;
- La création d'une Charte d'accueil universel pour les étudiants sur les campus ;
- La généralisation de licences portails multidisciplinaires avec une spécialisation graduelle ;
- La mise en place au sein de politiques vie universitaire des établissements avec une réflexion autour du temps étudiant et de son amélioration, notamment via l'instauration ou la réinstauration d'une après-midi banalisée chaque semaine ;
- La mise en place d'une approche par compétence dans l'ensemble des formations.

## CONCLUSION

Dans une société en perpétuelle changement, l'éducation et l'enseignement supérieur, piliers dans notre société, doivent être des constantes immuables permettant aux citoyens et citoyennes de demain de se construire et se réaliser. D'utilité publique, l'éducation doit rester gratuite, émancipatrice et bien évidemment accessible à toutes et tous.

Ainsi pour conclure ce document, plusieurs éléments clés ont donc été apporté à la mise à jour de cette contribution et sur lesquels il nous semblait essentiel de davantage s'attarder :

- L'intégration du lien avec l'enseignement secondaire et plus précisément l'enseignement au lycée, que l'on ne peut plus éclipser lorsque l'on parle de Parcoursup, outil d'interface entre l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur.
- La nécessité d'aller plus loin sur la notion "de réel outil d'orientation" que l'on veut donner à Parcoursup.
- La clarification détaillée de l'algorithme, son fonctionnement et de nos positions à ce sujet.
- L'intégration d'une partie sur l'essor de l'enseignement privé au sein de la plateforme.
- Le développement de notre réflexion autour de la question de la réorientation et des biais apportés par la plateforme à ce sujet.

Les lacunes présentes sur cette plateforme et que nous avons tenu de souligner, **nous montre d'autant plus à quel point la plateforme n'évolue pas en regard des évolutions de la population jeune et constitue encore trop de biais pour une réelle égalité des chances.** Non seulement la plateforme doit être repensée, mais c'est l'ensemble du système éducatif qui nécessite une refonte : la manière dont l'enseignement secondaire est structuré et la façon dont il prépare à l'enseignement supérieur.

Face au constat où l'un des principaux remparts à la démocratisation de l'enseignement supérieur est l'échec et la réorientation en premier cycle, en partie dû à la déconnexion entre l'enseignement secondaire et supérieur. **Cette contribution remet ainsi au centre cette question centrale qu'est l'orientation et la nécessité de la mise en place d'une pédagogie réellement centrée sur l'élève** et non dans la finalité de l'obtention d'un diplôme à l'instar du baccalauréat. Et met en exergue l'effet délétère de réformes de l'enseignement réalisées morceau par morceau, sans cohérence entre les cycles et qui maintient le système éducatif dans un fonctionnement obsolète et archaïque.

Le parcours éducatif de chaque individu doit-être réfléchi afin que chacun et chacune ai l'ensemble des clefs pour s'en saisir pleinement et en faveur de leur réussite personnelle. C'est ainsi que l'orientation, s'érige largement comme nécessaire dans un écosystème aussi complexe et continuellement réformé.

C'est à la fois un sujet cœur pour rassembler autour de la table ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Et un levier majeur pour défendre notre vision de la jeunesse que représente la FAGE et rappeler le devoir de l'État envers cette jeunesse.

La charge de cette orientation ne doit plus reposer sur le capital social, source profonde d'inégalités entre les êtres, mais doit-être organisée par l'État de manière prioritaire afin de briser les déterminismes sociaux les plus abjects.

La FAGE, par cette contribution, repose les premières bases d'une volonté de refonte globale du début du lycée jusqu'à la fin des études supérieures pour résoudre de manière systémique les écueils de l'entrée à l'Université. Et s'engage à porter aussi loin que possible ce combat pour une orientation plus juste et mieux construite pour toutes et tous, permettant à chaque individu de se réaliser pleinement.



Toutes les SOURCES :

- [Cour des Comptes, 2020 – Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi Orientation et Réussite des Étudiants](#)
- [Plateforme INSPIRE](#)
- [Les bons élèves, Daverne Carole, Duterq Yves, 2013 – Chapitre 3. Choix d'orientation et mobilisation scolaire](#)
- [Sénat, 2021 - L'égalité des chances, jalon des politiques de jeunesse](#)
- [Défenseur des droits, 2019 - Décision 2019-021 du 18 janvier 2019 relative au fonctionnement de la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur \(Parcoursup\)](#)
- <https://www.aefinfo.fr/depeche/693908-bac-placer-les-epreuves-de-specialite-en-juin-l-un-des-deux-scenarii-proposes-par-j-c-ringard-et-p-mathiot>
- [Rapport Mathiot : file:///C:/Users/mirya/Downloads/bac\\_2021\\_rapport\\_Mathiot\\_884443.pdf](#)
- [https://archives-statistiques-deppEducation.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/12632/reussite-et-echec-en-premier-cycle?\\_lg=fr-FR](https://archives-statistiques-deppEducation.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/12632/reussite-et-echec-en-premier-cycle?_lg=fr-FR)
- <https://www.aefinfo.fr/depeche/695608-parcoursup-le-nombre-de-formations-privées-accessibles-via-la-plateforme-a-cru-de-49-entre-2018-et-2022>
- <https://www.letudiant.fr/etudes/ecole-de-commerce/les-arnaques-aux-faux-diplomes-une-derive-de-l-enseignement-superieur-privé.html>
- [Rapport du comité d'éthique et scientifique de Parcoursup, février 2023](#)
- <https://www.letudiant.fr/etudes/labels-visas-grades-reconnaissance-comment-s-y-retrouver-pour-bien-choisir-son-ecole.html>
- <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/labels-des-formations-controlees-par-l-etat-46088>
- <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/parcoursup-le-gouvernement-veut-faire-le-menage-parmi-les-ecoles-privées-lucratives-1898147>
- <https://www.leparisien.fr/societe/parcoursup-quand-le-privé-se-charge-de-lorientation-des-eleves-17-01-2023-R4ZZ6LLNO5EBTPDQV7VT50OZGA.php>
- <https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=calendrier>
- [https://medias.vie-publique.fr/data\\_storage\\_s3/rapport/pdf/288077.pdf](https://medias.vie-publique.fr/data_storage_s3/rapport/pdf/288077.pdf)
- <https://www.vie-publique.fr/en-bref/274084-parcoursup-plus-de-transparence-sur-les-algorithmes-lo-caux>
- [https://gitlab.mim-libre.fr/parcoursup/algorithmes-de-parcoursup/-/blob/master/doc/presentation\\_algorithmes\\_parcoursup\\_2023.pdf](https://gitlab.mim-libre.fr/parcoursup/algorithmes-de-parcoursup/-/blob/master/doc/presentation_algorithmes_parcoursup_2023.pdf)
- [https://services.dgesip.fr/T454/S764/algorithme\\_national\\_de\\_parcoursup](https://services.dgesip.fr/T454/S764/algorithme_national_de_parcoursup)

- Un premier bilan de l'accès à l'enseignement supérieur dans le cadre de la loi Orientation et réussite des étudiants, rapport cour des comptes 2020
- « Algocratie », un livre pour démystifier l'intelligence artificielle, Le monde Mardi 21 février 2023
- <https://www.vie-publique.fr/rapport/288077-comite-ethique-et-scientifique-de-parcoursup-fevrier-2023>
- [https://services.dgesip.fr/fichiers/Organisation\\_des\\_commissions\\_d\\_examen\\_des\\_voeux.pdf](https://services.dgesip.fr/fichiers/Organisation_des_commissions_d_examen_des_voeux.pdf)
- <https://www.Education.gouv.fr/bo/18/Special1/ESRS1806231D.htm>
- <https://www.senat.fr/questions/base/2023/qSEQ230406218.html>
- <https://www.senat.fr/questions/base/2022/qSEQ220902773.html>
- <https://www.senat.fr/notice-rapport/2022/r22-793-notice.html>
- <https://www.vie-publique.fr/eclairage/19539-resultats-des-eleves-la-france-et-le-classement-pisa>
- <https://www.aefinfo.fr/depeche/695789>
- <https://www.aefinfo.fr/depeche/693340>
- <https://www.aefinfo.fr/depeche/605455>
- <https://www.aefinfo.fr/depeche/695435>
- Cour des comptes rapport 2020 : <https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-03/20200227-rapport-premier-bilan-loi-ORE-3.pdf>
- Rapport du comité d'éthique de parcoursup
- <https://www.aefinfo.fr/depeche/694176>

# Enseignement secondaire et enseignement supérieur : vers un réel continuum -3/+3 et une amélioration continue de la plateforme Parcoursup

## Qu'est ce que la FAGE ?

La Fédération des associations générales étudiantes - FAGE - est la première organisation étudiante de France. Fondée en 1989, elle assure son fonctionnement sur la démocratie participative et regroupe près de 2000 associations et syndicats, soit environ 300 000 étudiants.

La FAGE a pour but de garantir l'égalité des chances de réussite dans le système éducatif. C'est pourquoi elle agit pour l'amélioration constante des conditions de vie et d'études des jeunes en déployant des activités dans le champ de la représentation et de la défense des droits. En gérant des services et des œuvres répondant aux besoins sociaux, elle est également actrice de l'innovation sociale.

La FAGE est reconnue organisation étudiante représentative par le Ministère en charge de l'enseignement supérieur. Indépendante des partis, des syndicats de salariés et des mutuelles étudiantes, elle base ses actions sur une démarche militante, humaniste et pragmatique. Partie prenante de l'économie sociale et solidaire, elle est par ailleurs agréée jeunesse et éducation populaire par le Ministère en charge de la Jeunesse.

### Un réseau national

36 fédérations de villes

26 fédérations nationales de filière

2 fédérations affiliées

2000 associations étudiantes

300 000 étudiantEs  
membre de la FAGE  
adhérents à une association

**affaires-academiques@fage.org**

**Equipe Nationale CNESER de la FAGE**  
cneser@fage.org